

Dès 2015, les membres de la Commission Petite enfance-Enfance-Jeunesse de la Communauté de communes Carmausin-Ségala ont souhaité élaborer un Projet Educatif qui retranscrirait clairement les valeurs et intentions éducatives qu'ils défendent.

Ce Projet Educatif vise à créer sur notre territoire les conditions nécessaires pour accompagner l'enfant et le jeune à devenir un adulte et un citoyen responsable, un être bien structuré, tolérant, curieux et respectueux.

Pour ce faire, elle a mobilisé largement les acteurs éducatifs du territoire afin de construire avec eux un projet fédérateur et partagé et que chacun pourra s'approprier aisément. Il se veut être un guide-outil pour ces acteurs œuvrant quotidiennement auprès et pour les 0-30ans.

Ce Projet Educatif souhaite dépasser les anciennes frontières de notre territoire et porter des valeurs communes en réponse à des préoccupations partagées sur les parties urbaine et rurale du Carmausin-Ségala.

Il se veut porteur de sens et évolutif pour correspondre au plus près des besoins des enfants et jeunes.

Poser les fondations de valeurs éducatives partagées, portées et défendues pour nos générations d'avenir

>>	Préambule	3
>>	PARTIE 1 LA PRÉSENTATION DU TERRITOIRE	
	<i>La Communauté de Communes Carmausin-Ségala</i>	8
	<i>Le Diagnostic Petite Enfance – Enfance - Jeunesse</i>	12
	<i>Zoom sur les politiques contractuelles en lien avec le Projet Educatif</i>	14
>>	PARTIE 2 LA DEMARCHE ET LES AXES THEMATIQUES	
	<i>Projet Educatif : Objectifs, enjeux et mode d'emploi</i>	18
	<i>Une démarche de Territoire partagée</i>	20
	<i>Les orientations transversales</i>	22
	<i>Axe thématique « Identité Territoriale et Ouverture Culturelle »</i>	
	<i>Constats</i>	26
	<i>Orientations stratégiques</i>	29
	<i>Fiches Actions</i>	30
	<i>Axe thématique « Bien Vivre Ensemble »</i>	
	<i>Constats</i>	43
	<i>Orientations stratégiques</i>	46
	<i>Fiches Actions</i>	47
	<i>Axe thématique « Etre Bien</i>	
	<i>Constats</i>	59
	<i>Orientations stratégiques</i>	61
	<i>Fiches Actions</i>	62
>>	PARTIE 3 LE PILOTAGE DU PROJET EDUCATIF	
	<i>La gouvernance</i>	71
	<i>Les modalités de mise en œuvre</i>	74
	<i>L'observation, le suivi et l'évaluation</i>	76

Partie 1
**PRESENTATION DU
TERRITOIRE**

La Communauté de Communes
Le Diagnostic Petite Enfance, Enfance, Jeunesse
Les politiques contractuelles

Présentation de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala

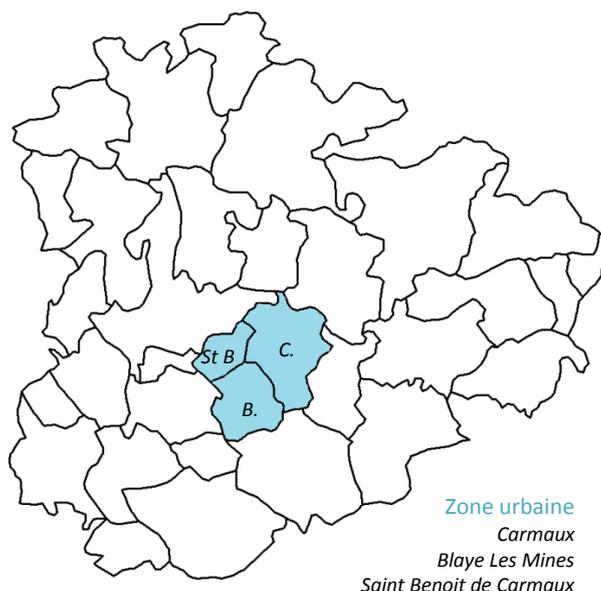
La situation géographique

La Communauté de Communes Carmausin-Ségala (3CS) regroupe 33 communes et près de 30 000 habitants, est située au nord du département du Tarn, à environ 90km de Toulouse, 60km de Rodez et 15km d'Albi.

Cette intercommunalité a été créée le 1^{er} janvier 2014, suite à la fusion de la Communauté de communes du Carmausin et de la Communauté de communes du Ségala Carmausin.

Un territoire en transition

L'intercommunalité est composée d'une majorité de petites communes rurales maillées autour d'un pôle urbain principal (Carmaux, Blaye-les-Mines, Saint-Benoît-de-Carmaux). De part des équipements, le centre urbain est un pôle commercial et de services et concentre l'essentiel de l'activité économique du territoire et la moitié de la population. Quelques villages, comme Cagnac les Mines, Mirandol Bourgnounac, Monestiès, Pampelonne, Valdériès jouent leur rôle de bourg centre avec un petit appareil commercial et de services d'influence très locale.



Comme la plupart des territoires agricoles, le Carmausin-Ségala est vieillissant et dispose d'un niveau de vie relativement faible. Il connaît également un chômage assez élevé. Fortement impacté par les fermetures successives des mines à partir des années 60, le territoire a connu un déclin économique important, véhiculant une image négative tenace.

Sa reconversion est en cours et l'activité économique tend désormais à se stabiliser, passant en plusieurs décennies d'une économie industrielle à une économie plus

tertiaire. Le Carmausin-Ségala reste cependant fortement dépendant du bassin d'emploi de l'agglomération albigeoise à laquelle il est contigu.

Un basculement et une mutation démographique

Selon le dernier recensement INSEE (2012), on dénombre 29 648 habitants sur le territoire de la 3CS.

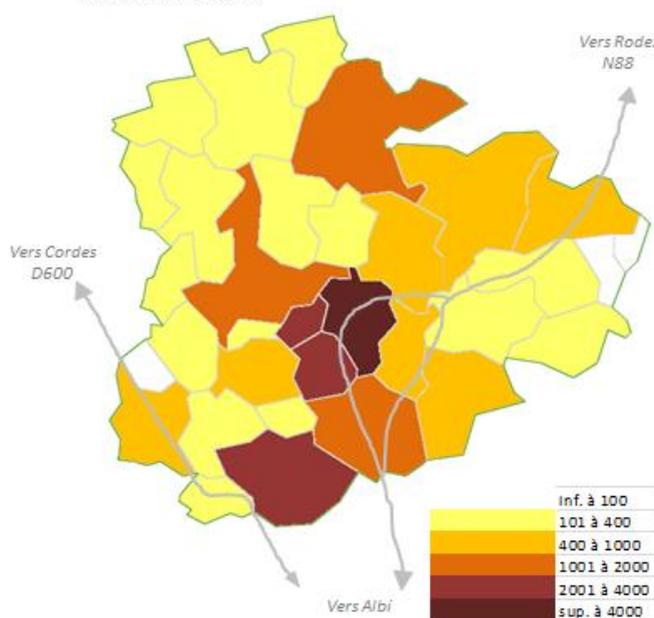
Après avoir connu un déclin démographique jusque dans les années 1990, le nombre d'habitants se stabilise et tend à progresser sur les communes situées en zone rurale. A l'inverse, la population en zone urbaine (Blaye-les-Mines, Carmaux) continue à diminuer mais à un rythme ralenti, comparativement aux décennies précédentes.

Ce basculement démographique est le signe de l'attractivité de ce territoire, liée au cumul de divers facteurs tels que le dynamisme de l'agglomération d'Albi, la bonne desserte d'une partie du territoire (TER + Tarn Bus) et la disponibilité foncière à des coûts moindres.

La population est inégalement répartie sur le territoire : les trois communes urbaines (Carmaux, Blaye-les-Mines, St-Benoît-de-Carmaux) concentrent la moitié de la population (51%).

Sur la période 1999/2009, le solde naturel est négatif, que ce soit sur la zone urbaine ou la zone rurale. Autrement dit, le nombre de naissances est inférieur au nombre de décès, ce qui ne permet pas d'assurer le renouvellement naturel de la population.

Répartition de de la population
Données INSEE, 2011



	zone rurale	zone urbaine	Tarn	Midi-Pyrénées
Taux annuel moyen entre 1999/2009	0,6%	0.0%	0.9%	1.2%
<i>dont variation due au solde naturel</i>	<i>-0,30%</i>	<i>-0,60%</i>	<i>0%</i>	<i>0.1%</i>
<i>dont variation due au solde migratoire</i>	<i>1.0%</i>	<i>0.5%</i>	<i>0.9%</i>	<i>1.0%</i>

La progression du nombre d'habitants sur la zone rurale s'explique par un solde migratoire positif. Le dynamisme démographique provient uniquement de l'arrivée de nouvelles populations et les communes les plus concernées sont celles desservies par les axes structurants : le contournement de Carmaux en direction de Rodez et la D600 reliant Albi à Cordes-sur-Ciel. Ainsi, les jeunes ménages recherchent désormais en

périphérie d'Albi ou dans les bourgs ruraux bien desservis, des loyers et des coûts de construction plus favorables que dans l'agglomération albigeoise.

Une population vieillissante

Partout sur le territoire, on constate le maintien d'une forte part de retraités et plusieurs indicateurs confirment le vieillissement de la population : l'indice de jeunesse¹ de l'intercommunalité est faible et nettement inférieur à ceux du département et de la France (3CS : 0,57 / Tarn : 0,76 / France : 1,06), la part des plus de 60 ans de la population est supérieure à celle du département et le solde naturel est négatif et ce depuis les années 60.

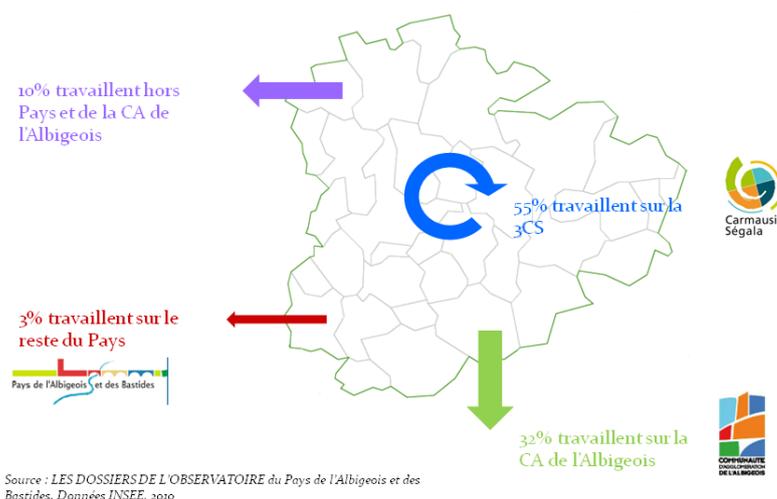
Le phénomène de périurbanisation

L'aire urbaine d'Albi se développe rapidement, notamment vers les communes du Carmausin-Ségala. Elle englobe ainsi le pôle urbain constitué par les communes de Carmaux, Blaye-les-Mines, Saint Benoit-de-Carmaux, Rosières et Le Garric, qui a du mal à rayonner au-delà.

La dynamique d'évolution de la population se traduit naturellement par une augmentation de la construction neuve sur le territoire. La répartition géographique de cette dynamique dénote une nette tendance à la périurbanisation des territoires du Carmausin-Ségala (partie sud du territoire). Toutefois, ce dynamisme est inégalement réparti sur le territoire et ne bénéficie qu'aux communes rurales qui cumulent les attraits (proximité du pôle d'emploi, accessibilité, disponibilité et coût du foncier et offre de services) et qui attire une population plus jeune et de nouvelles catégories socio-professionnelles.

A l'inverse, la zone urbaine de par son offre importante de logements sociaux, tend plutôt à attirer une population cumulant des difficultés socio-économiques.

Le lieu de travail des actifs occupés



¹ L'indice de jeunesse est le rapport des moins de 20 ans sur les plus de 60 ans. Si l'indice est sup. à 1, la population de moins de 20 ans est supérieure à la population de + de 60 ans.

La population 0/24 ans

Selon l'INSEE, on recense une moyenne de 264 naissances par an, sur notre territoire, sur la période 2003 – 2013. Si le nombre de naissance est fluctuant chaque année, il est en constante progression sur les 10 dernières années.

Selon les dernières données INSEE disponibles, on dénombre sur le territoire :

- 767 enfants de moins de 3 ans
- 891 enfants de 3 à 5 ans
- 1536 enfants de 6 à 10 ans
- 2121 jeunes de 11 à 17 ans
- 1619 jeunes de 18 à 24 ans

Leur répartition géographique est inégale. On peut noter, comme pour le reste de la population, une forte concentration sur les 5 communes les plus « urbaines » du territoire : Carmaux, Blaye les Mines, Saint Benoit de Carmaux, Le Garric et Cagnac les Mines.

Selon les données disponibles, un zoom particulier peut être fait sur la situation socio-économique des 15-24 ans :

	Actifs ayant un emploi	Chômeurs	Elèves, Etudiants, stagiaires non rémunérés	Femmes ou hommes au foyer	Autres (inactifs)	Ensemble
15 à 19 ans	9.57%	7.36 %	81 %	027 %	1.8 %	1452
20 à 24 ans	51.18 %	26.50 %	14.89 %	1.73 %	5.7 %	1094

En 2014-2015, la Communauté de Communes a organisé un diagnostic territorial afin de mettre à disposition des élus un outil d'aide à la décision pour les accompagner dans la **construction du volet éducatif d'un projet de territoire**, qui est présenté au travers de ce document.

Ce diagnostic a permis d'analyser les besoins en matière de mode d'accueil pour les familles ayant des enfants de 0 à 17 ans et de vérifier l'adéquation entre l'offre de services et les besoins des familles.

Plusieurs actions ont été menées dans le cadre de ce diagnostic :

- Une analyse des éléments sociodémographiques (source INSEE, CAF, MSA...)
- Une analyse plus fine sur la population des 0/17 ans, les familles monoparentales, la bi-activité des familles avec enfants
- Une enquête auprès des familles (660 réponses soit 26% des familles du territoire)
- Des tables rondes avec les professionnels Petite Enfance / Enfance / Jeunesse
- Une analyse de l'offre d'accueil existante

Ce diagnostic a permis de mettre en exergue les enjeux de la politique communautaire en matière de Petite Enfance, Enfance et Jeunesse :

→ **Des enjeux démographiques :**

- ✓ *La mise en œuvre d'une offre cohérente sur l'ensemble du territoire communautaire*
- ✓ *Le maintien d'une offre de proximité sur le territoire*
- ✓ *L'attractivité du territoire*

→ **Des enjeux sociaux :**

- ✓ *Un soutien aux populations fragilisées*
- ✓ *La garantie de l'égalité d'accès aux services*
- ✓ *Le maintien du lien social sur le territoire*

→ **Des enjeux éducatifs :**

- ✓ *La mise en œuvre d'une politique en faveur des enfants et des jeunes à l'échelon du territoire intercommunal*
- ✓ *L'accompagnement des structures Petite Enfance, Enfance, Jeunesse*

→ **Un enjeu pour la conciliation vie professionnelle/vie familiale :**

- ✓ *L'appui aux besoins spécifiques des parents (en parcours d'insertion, en recherche d'emploi, en formation, travaillant sur des horaires atypiques)*

Zoom sur les politiques contractuelles en lien avec le Projet Educatif

Le Projet Educatif du territoire intercommunal s'inscrit dans un cadre politique et contractuel plus global. Il s'articule avec les projets et contrats existants

Le Contrat Enfance Jeunesse

C'est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la CAF/MSA et la 3CS, ainsi que certaines communes et la Communauté de Communes (Communes de Carmaux, Blaye les Mines, St Benoit de Carmaux, Le Garric, Mirandol Bourgnounac, Rosières, Valdériès et le SIRP Ségaviaur).

Sa finalité est de contribuer au développement de l'accueil des moins de 18 ans.

Les principaux objectifs sont :

1) Favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil par :

un soutien ciblé sur les territoires les moins bien servis, au regard des besoins repérés ; une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ; un encadrement de qualité; une implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, la mise en œuvre et l'évaluation des actions; une politique tarifaire accessible aux enfants des familles les plus modestes.

2) Contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.

Le Contrat de Ville

La Communauté de Communes Carmausin-Ségala est inscrite dans la Politique de la Ville depuis 1994.

La Politique de la Ville est une politique publique qui a pour objectif de revaloriser les zones urbaines en difficultés et de réduire les inégalités entre les territoires. A Carmaux, un Quartier Politique de la Ville (QPV) a été déterminé. Il s'agit du quartier « Rajol-Cérou-Gourgatieu-Bouloc-Verrerie ».

Cette Politique est mise en œuvre par la 3CS qui passe un contrat avec l'Etat et d'autres partenaires (Région, Département, bailleurs sociaux,...) : c'est le Contrat de Ville. Ce contrat engage ses signataires à renforcer leurs moyens sur le quartier prioritaire pour lequel est défini un projet de développement. Le Contrat de Ville Carmausin-Ségala a été signé en juillet 2015 pour la période 2015-2020.

Le Contrat de Ville concerne la mise en œuvre d'actions qui s'articulent autour de trois piliers fondamentaux :

- Emploi et Développement Economique
- Renouvellement urbain et Cadre de vie
- Cohésion Sociale : santé – accès aux soins / réussite éducative / prévention de la délinquance / citoyenneté.

Zoom sur la Plateforme de Réussite Educative (PRE)

Le Programme de Réussite Éducative est lié au Contrat de Ville piloté par la Communauté de Communes. Sur notre territoire, c'est le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Carmausin Ségala (C.I.A.S) qui porte le dispositif.

Le P.R.E s'adresse aux enfants de 2 à 16 ans en situation de fragilité, domiciliés ou scolarisés sur le quartier prioritaire de la commune de Carmaux (Rajol, Cérou, Gourgatieu, Bouloc, Verrerie)

Programme de prévention, il s'appuie sur une approche globale au service d'un accompagnement individualisé. Cette démarche prend en compte les facteurs familiaux, sociaux, culturels, sanitaires et environnementaux pouvant faire frein à l'épanouissement et au développement harmonieux de l'enfant.

Basé sur le principe de la libre adhésion, le P.R.E place la famille au centre d'un « parcours » individualisé, défini dans le temps et répondant aux difficultés repérées. La conception et l'accompagnement du parcours se fait en liaison constante avec les familles.

Dans le cadre de cette mission, la Plateforme de Réussite Educative s'appuie sur un partenariat local et diversifié et s'adosse aux dispositifs de droit commun existant sur le territoire.

Les champs d'intervention du PRE :

- Accompagnement à la scolarité et remédiation scolaire*
- Accompagnement vers les soins médicaux*
- Accompagnement social et éducatif*
- Actions de soutien à la fonction parentale*
- Actions collectives et individuelles d'accès au sport, à la culture et aux loisirs*

Le Contrat Local de Santé

Le Contrat Local Santé (CLS) a été signé en octobre 2015 entre la Communauté de Communes, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la CARMI Sud.

C'est avant tout un outil qui permet de consolider le partenariat local sur les questions de santé sur notre territoire.

Le diagnostic santé réalisé dans le cadre du CLS pointe un taux de surpoids chez les enfants en grande section maternelle et en 6ème, supérieur aux données départementales et régionales. Les problèmes de surcharges pondérales restent préoccupants depuis de nombreuses années. C'est en ce sens que la communauté de communes Carmausin-Ségala, signataire de la charte collectivité active PNNS (Plan National Nutrition Santé) depuis 2006, encourage et soutien les actions de prévention favorisant une alimentation équilibrée et la pratique d'activités physiques.

La santé des adolescents fait l'objet d'enquêtes montrant l'existence de fragilités psychiques et de conduites à risques. Parmi les problématiques rencontrées, on peut citer particulièrement les idées suicidaires et tentatives de suicide, des comportements de violence agie ou subie, les risques liés à l'usage d'internet et des réseaux sociaux, la consommation de substances psychoactives, des pratiques sexuelles à risque ...

Le Contrat Local Santé permet de développer une démarche de prévention partagée entre tous les acteurs jeunesse sur le territoire autour de 2 axes :

- ⇒ la prévention du surpoids et de l'obésité en favorisant une alimentation équilibrée et la pratique d'activité physique
- ⇒ la prévention des comportements à risques en renforçant les compétences psychosociales des jeunes.

Partie 2

LE PROJET EDUCATIF :

LA DEMARCHE

ET LES

AXES THEMATIQUES

Ce Projet Educatif est un cadre de référence pour conduire une politique éducative locale ambitieuse, pour les enfants, les jeunes et leurs familles. Initié par la Commission Petite Enfance-Enfance-Jeunesse, il est mis en œuvre par la Direction Cohésion Sociale.

Il a pour principale vocation d'affirmer l'identité éducative de la politique communautaire menée en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Il s'adresse à l'ensemble des porteurs de projets qui interviennent dans le domaine de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse, aux enfants et aux jeunes eux-mêmes, ainsi qu'aux familles du territoire.

>> Objectifs

Le Projet Educatif porte des ambitions et des valeurs partagées, il est à la fois un projet social et sociétal, qui concerne l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.

Ce projet vise la multiplication des interactions entre les différents temps de l'enfant, de sa famille et du jeune, dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle d'objectifs communs : l'accès à la connaissance et aux apprentissages, la lutte contre les inégalités et les discriminations, l'accès à la culture, aux loisirs, la promotion du vivre-ensemble, de la citoyenneté, de l'engagement.

Le Projet Educatif souhaite mettre en avant des valeurs agissant comme des vecteurs de lien social. Les actions devront avoir un sens éducatif et social : découverte de l'autre, rencontre, échange, intelligence collective, plutôt qu'une fin en soi.

Le Projet Educatif mobilise des énergies et des compétences et mutualise des ressources humaines et matérielles autour de ses objectifs :

- Accompagner l'amélioration de la qualité éducative des modes de garde et des loisirs
Favoriser les projets à caractère éducatif, social et culturel pour l'ensemble des enfants, des jeunes et des familles.
- Accompagner l'évolution de l'enfant vers l'âge adulte
Soutenir et accompagner les projets permettant la construction de soi, la participation, l'information, l'orientation et l'insertion
- Fédérer les acteurs autour d'une démarche de coéducation
- Rendre lisible la dynamique éducative du territoire

>> Enjeux

L'enjeu principal du Projet Educatif est la définition et la promotion d'une politique éducative **porteuse de sens** qui devra être déclinée au travers d'activités mises en œuvre sur le terrain.

Autre enjeu de taille, le **passage d'une logique de guichet à une logique de projet**. Ce qui aura pour objectif d'améliorer la lisibilité, la visibilité et la promotion de la qualité de l'ensemble des actions qui seront organisées.

Enfin, il s'agit de rendre concrète l'idée que « **L'Education est l'affaire de tous** ». L'éducation des enfants et des jeunes concerne une communauté d'acteurs très variée : familles, enseignants, animateurs, intervenants des temps périscolaires, personnels des écoles, acteurs culturels, travailleurs sociaux...

Le Projet Educatif à travers une dynamique partenariale vise la construction d'une offre éducative diversifiée et de qualité, ainsi que l'expérimentation de nouvelles pratiques et le partage d'expérience.

Pour ce faire, la mutualisation des compétences, des actions, ainsi que l'émergence de passerelles entre les structures et les acteurs seront encouragées.

>> Mode d'emploi

Le Projet Educatif doit être rendu opérationnel sur le terrain.

Pour ce faire, la Communauté de Communes soutiendra les actions des porteurs de projets au moyen de :

- ➔ **Conventions d'objectifs et de moyens** pour les structures qui exercent leur action dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse. Les structures concernées devront prendre en compte et respecter les orientations du Projet Educatif dans le cadre du développement de leur projet annuel.
- ➔ **Appels à Projets** ouvert à l'ensemble des organisations du territoire œuvrant dans le champ des thématiques abordées dans ce Projet Educatif, pour favoriser l'émergence de projets innovants et soutenir des projets atypiques.
- ➔ **Animation Territoriale** assurée par la 3CS auprès des professionnels et des responsables bénévoles des structures du domaine de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse afin d'encourager le travail en réseau, mettre en place des projets transversaux, former et outiller les porteurs de projets en fonction de leurs besoins.

Le Projet Educatif de la 3CS est évolutif. Il sera réactualisé au fur et à mesure des besoins repérés.

L'élaboration de ce document témoigne d'une ambition politique forte portée par la Communauté de Communes Carmausin-Ségala au travers de la Commission Petite Enfance, Enfance, Jeunesse.

Le Projet Educatif 2017-2020 souhaite mettre en avant des valeurs et des principes tels que le vivre ensemble, le respect de soi, de l'autre et de la règle, la tolérance, l'ouverture aux autres, l'esprit critique et la curiosité, l'autonomie et la responsabilité.

Sa finalité ? **Contribuer à accompagner l'enfant et le jeune à devenir un adulte et un citoyen responsable, un être bien structuré, tolérant, curieux et respectueux.**

Ce document est le fruit de plusieurs mois de concertation et de réflexion avec les élus, les techniciens, et les partenaires institutionnels et associatifs du territoire, il se veut structurant et fédérateur.

⇒ Il vise à donner plus de cohérence et d'efficacité aux actions qui sont mises en œuvre à destination des enfants, des jeunes et des familles, permettant leur réussite et leur épanouissement. Ceci, à travers une conception partagée de l'éducation et de la vie en société.

⇒ Il présente les principes fondateurs, priorités et objectifs de la Communauté de Communes dans les domaines de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse. Il est le socle sur lequel les différents acteurs pourront s'appuyer pour mettre en place des projets avec le soutien de la Communauté de Communes, sans pour autant exclure d'autres actions mises en place par les partenaires.

⇒ S'il encadre principalement les temps extrascolaires, le Projet Educatif a vocation à créer une véritable cohérence avec les temps scolaires, périscolaires, et les autres temps de l'enfant et du jeune de 0 à 17 ans, de leur famille, mais aussi des jeunes adultes, de 18 à 30 ans, étudiants, en recherche d'emploi ou de formation, en quête de leur place dans la société. Le Projet Educatif prend le parti de considérer les jeunes de 18 à 30 ans comme une ressource pour le territoire, une source de vitalité et de développement.

⇒ Il entend également réaffirmer la place des parents et le rôle éducatif des familles. Les interventions des institutions, des acteurs socio-éducatifs et des partenaires locaux devront être mises en œuvre en complément et en appui des parents. Le lien entre les enfants et les parents doit être préservé, voire développé.

Ainsi, avec les familles, l'Ecole, les structures associatives locales, les enfants et les jeunes eux-mêmes, le Projet Educatif se veut être le témoin d'une démarche de partenariat et de projets. Sa mise en œuvre ne pourra pas se faire sans la confiance mutuelle et la dynamique partenariale qui doivent se construire dans l'intérêt de chacun.

Des temps de rencontre avec des associations sportives, culturelles, patrimoniales, des acteurs Enfance et Jeunesse, des partenaires de l'Education Nationale et des centres sociaux ont permis de formuler des constats partagés au regard des publics cibles. Ces échanges ont abouti à la formulation de définitions communes, d'enjeux et de pistes d'actions à engager ou à poursuivre, en s'appuyant sur trois axes thématiques, piliers fondateurs du Projet Educatif 2017-2020 :

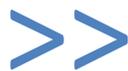


AXE THEMATIQUE

IDENTITE TERRITORIALE ET OUVERTURE CULTURELLE

Patrimoine - Mémoire - Transmission

Culture - Expérimentation - Mobilité



AXE THEMATIQUE

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Se connaître et se respecter - Lutter contre les discriminations – S'engager



AXE THEMATIQUE

ETRE BIEN

Hygiène de Vie – Compétences Psychosociales – Comportements à risque

Au-delà des axes thématiques qui ont été cités, plusieurs orientations transversales ont été définies, et devront être explorées de façon globale dans l'ensemble des projets déclinés. Elles sont nées de constats et de problématiques particulières qui ne peuvent être explorées isolément.

Parentalité

La parentalité est une notion phare qui doit être abordée de façon transversale dans tout le Projet Educatif.

Dans le domaine du « Vivre Ensemble », les problématiques souvent constatées sont le délitement des liens entre les parents et les enfants, au sein même des familles, et l'absence de liens entre les parents et la plupart des structures (associations, administrations, établissements scolaires) qui les entourent. Pourtant, il s'agit là d'une véritable charnière car les parents sont le « liant » entre les différentes sphères dans lesquelles évoluent leurs enfants. Assurer ce rôle tout en faisant face à un quotidien difficile peut se révéler compliqué pour certaines familles. Pour autant, il existe peu de parents démissionnaires même s'ils sont démunis face aux différentes problématiques qu'ils peuvent rencontrer avec leurs enfants (poser un cadre éducatif, alimentation, sommeil, jeux-vidéos, les devoirs, etc.)

Les familles monoparentales et les parents d'adolescents rencontrent des difficultés particulières qu'il faut prendre en compte.

De plus, les professionnels notent une réelle difficulté de maintenir l'adhésion dans la durée, de la part de certains enfants mais aussi de leurs parents. C'est également en ce sens que le Projet Educatif tend à encourager une dynamique de projet à dimension familiale et intergénérationnelle pour pallier, dans la mesure du possible à des réactions de résistance, d'évitement, d'absence aux rendez-vous, d'abandon d'activité par le jeune...

La notion d'échanges et de partage

Dans la plupart des situations, les événements et activités sont menés entre pairs, dans les différentes structures qui les accueillent. La complémentarité des talents n'est pas explicitement mise en avant dans les projets, qui sont, le plus souvent, sectorisés en fonction de l'âge et des compétences des différents publics.

L'idée est donc de rapprocher ces publics qui n'ont pas l'opportunité de faire des choses ensemble. Il s'agira de faire particulièrement apparaître les notions de transmission et de partage. Cette dynamique de projet devra s'appuyer sur une construction commune et collaborative des actions, et ce, afin d'éviter le cloisonnement des activités et des lieux de vie par âge. Il s'agit également de

mettre en avant les compétences de chacun, leur complémentarité, et de valoriser chaque individu pour son importance au sein du collectif.

Cette dimension peut également être abordée sous un autre angle. En effet, les adultes sont souvent sollicités pour « faire à la place », « assister » ou « bénéficier », d'une action organisée par les plus jeunes, mais très peu pour « faire avec ». Inversement, les plus jeunes sont très peu associés à l'organisation d'évènements organisés par et pour les adultes.

Il s'agit également de développer et de mieux valoriser les activités intergénérationnelles au sein d'une même structure, d'un même quartier, village ou territoire, avec des adultes de tout âge.

La promotion de la qualité de vie sur le territoire

Le territoire de la Communauté de Communes est particulièrement vaste et diversifié, marqué par des paysages emblématiques qui inspirent la paisibilité.

La culture occitane, et les cultures de tous ceux, qui au cours des siècles sont venus apporter leur richesse et leur force de travail marquent également fortement le bassin de vie. Tout cela a forgé une identité culturelle prégnante, qui s'associe à des valeurs essentielles : le goût de la rencontre, de la qualité du moment partagé et du bien-être ensemble.

Chaque fois que cela sera possible, dans la mise en œuvre des projets, il s'agira de mettre l'accent sur la promotion de la qualité de vie du territoire.

Le développement durable

Indissociable des préoccupations du monde moderne, la prise en compte de la notion de développement durable pourra être abordée de façon transversale dans l'ensemble des projets. Il s'agira de s'assurer d'une gestion saine et durable d'une action, sans préjudice pour l'environnement et pour l'Homme, de promouvoir l'équité sociale, d'encourager les projets qui réduisent les inégalités entre les individus, dans le respect de leurs cultures, et de promouvoir la qualité environnementale. Quatre principes fondamentaux pourront être mis en avant :

- **La Solidarité**, notamment entre les générations, entre les membres d'une commune, entre voisins, et le partage des ressources
- **La Précaution** dans les décisions afin de limiter les risques pour la santé ou l'environnement.
- **La Participation** de chacun, quel que soit son statut ou son âge.
- **La Responsabilité** de chacun

AXE THEMATIQUE

« Identité Territoriale et Ouverture Culturelle »

*« Notre identité, c'est notre façon de voir
et de rencontrer le monde : notre capacité
ou notre incapacité de le comprendre, de
l'aimer, de l'affronter et de le changer »*

Claudio Magris, Alphabets

**> Mémoire,
Transmission,
Patrimoine**

**> Culture,
Expérimentation,
Mobilité**

La Communauté de Communes Carmausin-Ségala est un territoire essentiellement rural et agricole qui entoure un pôle urbain, au centre duquel se trouve la ville de Carmaux.

33 communes la composent, ayant chacune une histoire, des traditions, une identité propre.

Noir, Rouge et Blanc : les 3 couleurs du Carmausin-Ségala

Le nom de Carmaux est indissociable de l'exploitation minière et de l'industrie verrière qui s'y développèrent à partir du 18^e siècle jusqu'à un « âge d'or » du bassin carmausin du début du 19^e siècle jusqu'aux années 1960. Théâtre de luttes ouvrières, politiques et syndicales, le Carmausin reste très marqué par son histoire et la culture ouvrière reste très présente. L'ex bassin minier et verrier a su préserver et mettre en lumière quelques lieux de mémoire, qui évoquent toute la trame de cette « épopée industrielle » ainsi que les grandes figures qui y sont associées.

Le Ségala Tarnais offre une diversité de paysage et de lieux à découvrir. Entre les vallées de la Vère et du Cérou s'étend un relief vallonné abritant des villages pittoresques, un potentiel naturel diversifié et préservé (paysages, points de vue, sites naturels, plans d'eau et rivières, chemins ruraux...) et une histoire forte, qui remonte au Moyen Age.

Frontière naturelle entre les départements du Tarn et de l'Aveyron, la Vallée du Viaur entaille profondément le plateau du Ségala. Son tracé sinueux alterne gorges sauvages et parties plus larges où la rivière semble s'apaiser.

Plus au sud, au-delà du Cérou, le Causse, terre de la vigne et de la truffe. Les premiers affleurements blanchâtres du plateau calcaire festonné apparaissent et surplombent le bassin albigeois.

Ces trois couleurs, le noir du charbon de la mine, le rouge de la terre du Ségala, le blanc du Causse façonnent des paysages trop souvent méconnus et insuffisamment explorés par les habitants du territoire.

Patrimoine, Mémoire et Transmission

La culture du monde rural est marquée par l'histoire occitane, contes, légendes et langue qui sont encore usités sur le territoire, mais assez peu connus des plus jeunes.

A cela s'ajoutent l'histoire et la mémoire des populations issues de vagues de migrations successives qui sont venues apporter leur force de travail dans les mines et dans le monde agricole. Ce pan d'histoire original est également constitutif du territoire et il convient d'en tirer profit pour en souligner le potentiel et le dynamisme.

Ce volet du Projet Educatif tend à accroître la connaissance du territoire, de son histoire, de ses traditions plurielles, et de son patrimoine auprès des plus jeunes pour faire en sorte que quelques

soient leurs histoires, leurs origines, leurs parcours de vie, ils sachent d'où ils viennent et où ils vivent, afin qu'ils soient à même de trouver leur place, de s'ouvrir aux autres, à la rencontre culturelle, au Monde.

Ouverture culturelle

L'art et la culture – y compris la culture scientifique et technique – sont de puissants vecteurs de liberté, d'émancipation individuelle et d'intégration sociale. L'ensemble des partenaires socio-éducatifs du territoire le reconnaissent, le prennent en compte et tentent de contribuer à faire découvrir aux enfants et aux plus jeunes la variété des richesses culturelles et, plus encore, à éveiller leur sensibilité artistique et créatrice.

À l'heure actuelle, l'éducation culturelle ne parvient pas toujours à atteindre cet objectif, en particulier au bénéfice de ceux qui en ont le plus besoin.

La fréquentation des lieux culturels, la rencontre avec les artistes, les œuvres et les découvertes restent encore trop peu développées. Des initiatives intéressantes sont prises par certains partenaires, mais une impulsion forte et cohérente fait encore défaut. Par ailleurs, il a été observé que le manque de médiation entre une œuvre, un spectacle, et les artistes ne permettaient pas de faire adhérer les publics à une pratique qui ne leur est pas naturelle.

Sur le territoire, pourtant, il existe un grand nombre d'infrastructures et d'associations culturelles et socioculturelles.

Cependant, une partie de la population rencontre des difficultés d'appropriation de lieux pourtant ouverts à tous (ex : centre culturel, le cinéma, les médiathèques).

De nombreux freins sont identifiés, notamment culturels et financiers, qui reposent souvent sur des représentations. Les activités, spectacles, sorties, séjours sont souvent considérés comme trop coûteux au regard des priorités. Les dispositifs financiers pour favoriser l'accès sont souvent méconnus des personnes et parfois des professionnels eux-mêmes.

La participation aux activités culturelles ou de loisirs ne se décrète pas. C'est au travers d'une relation de confiance avec une association, un animateur, un éducateur que l'accompagnement « vers » peut s'enclencher. Ainsi, le lien entre les différentes structures est essentiel pour y parvenir.

Ce Projet Educatif entend promouvoir le rôle éducatif de la rencontre artistique, de la pratique culturelle et de l'ouverture au monde. L'accès à la culture et à la création interroge le rapport à soi, aux autres et au monde, il forge la capacité critique et contribue pleinement à la construction des individus et à leur épanouissement.

Ouverture au Monde

Il est admis par l'ensemble des partenaires socio-éducatifs que l'ensemble des compétences et des connaissances qui peuvent être acquises au sein des établissements scolaires ou durant le temps libre sont incomplètes si elles ne s'accompagnent pas d'actions qui sont liées à la mobilité, à la capacité à communiquer, à se projeter dans le monde, à aller à la rencontre de l'autre.

Il s'agira donc de favoriser, dans les actions qui seront mises en place, les interactions entre les différentes cultures du territoire : rencontres, échanges, compréhension mutuelle, promotion de la découverte et du respect des cultures de chacun.

Ce volet du Projet Educatif doit permettre de favoriser l'accès des enfants et des jeunes du territoire à une culture « universelle » par l'ouverture au patrimoine musical, littéraire, artistique, matériel et immatériel, qu'il soit local, national, européen, international. L'enjeu est de favoriser l'ouverture des jeunes au monde qui les entoure dans toutes ses dimensions culturelles, mais également dans ses dimensions sociales, économiques et philosophiques.

L'Ouverture au Monde passe également par la promotion d'actions de mobilité, car cette question est centrale sur l'ensemble du territoire et révèle de nombreux freins : financiers, culturels, psychosociaux.

Education à l'Image, aux médias, à la société de l'information

Encourager l'ouverture au Monde, c'est aussi prendre en compte le monde virtuel. On peut constater un fort développement du temps passé devant les écrans (tablettes, ordinateurs, télévision, téléphone portables, jeux-vidéos). Au-delà de l'impact direct de ce phénomène sur les questions d'hygiène de vie (sommeil), de lien social et de scolarité, et de l'impact au sein des familles (la présence des écrans pouvant, dans certains cas, amoindrir les interactions entre ses membres), il s'agit d'apporter un intérêt particulier à la question de l'éducation à l'image, aux médias et à la société de l'information.

Considérant la quantité et la vitesse des informations reçues, il devient indispensable que dès le plus jeune âge, on soit amené à apprendre à gérer les informations, en donnant toute son importance à la compréhension de celles-ci. Il s'agit donc de promouvoir les nouvelles technologies comme des technologies de l'apprentissage et de la connaissance. Comprendre une image, en décrypter les signaux qu'elle renvoie, analyser une information, diversifier ses sources... permet d'exercer l'esprit critique et la prise de position.

Le Projet Educatif propose donc le développement de nouvelles actions qui permettent d'offrir aux plus jeunes les moyens de s'approprier les images et/ou les médias, en fonction de leur âge, de mieux les appréhender en les questionnant, sous l'angle de la création, de l'expérimentation, de la sensibilisation, de la rencontre.

> **Orientation 1 : Renforcer le sentiment d' « Identité Territoriale »....**

- > *Objectif 1.1* Favoriser la connaissance du territoire
- > *Objectif 1.2* Faciliter l'accès au patrimoine existant
- > *Objectif 1.3* Encourager la rencontre intergénérationnelle et la transmission

> **Orientation 2 : Pour mieux s'ouvrir au monde**

- > *Objectif 2.1* Encourager l'ouverture sur le reste du Monde
- > *Objectif 2.2* Encourager tous les projets de « mobilité éducative »
- > *Objectif 2.3* Développer le sens critique via l'éducation à l'image, aux médias et à la société de l'information

> **Orientation 3 : Susciter l'envie, le plaisir d'apprendre et d'expérimenter**

- > *Objectif 3.1* Développer la sensibilité, la créativité et l'imagination dès le plus jeune âge. Promouvoir la pratique, la création et l'expérimentation
- > *Objectif 3.2* Agir sur la continuité culturelle entre les établissements scolaires, les structures d'animation et les parents
- > *Objectif 3.3* Encourager l'acquisition des connaissances et utiliser le savoir comme moyen de changer les attitudes

> **Orientation 4 : Promouvoir la Culture et l'Action Culturelle pour tous et en tous lieux**

- > *Objectif 4.1* Développer les actions de médiation entre les événements et le public
- > *Objectif 4.2* Favoriser l'accès à l'offre culturelle pour les publics les plus éloignés.
- > *Objectif 4.3* Faciliter la mutualisation des moyens et des outils culturels sur le territoire



Orientation 1 : Renforcer le sentiment d' « Identité Territoriale » ...

Objectif 1.1

Favoriser la connaissance du territoire

Il s'agit, de multiplier les actions qui permettent aux enfants et aux jeunes d'avoir une bonne connaissance du territoire où ils vivent, à la fois d'un point de vue historique, mais aussi d'un point de vue culturel, artistique, socioculturel, environnemental, etc....

>Public visé

Enfants, jeunes, acteurs socio-éducatifs et culturels

>Droit commun mobilisable

3CS

Communes

>Partenariats à rechercher :

Office de Tourisme

Ségala Tarnais

Service Culture 3CS

Associations de sports de plein air

Associations culturelles

Médiathèques

>Calendrier de mise en œuvre

2018-2020

> Constats

Le territoire de la Communauté de Communes est particulièrement vaste et diversifié, marqué par son passé minier et agricole.

Façonné par ses interactions avec d'autres territoires et des vagues successives de migrations, le territoire s'est forgé, au cours des siècles, une identité forte.

Cependant, les paysages et les lieux emblématiques restent très partiellement connus des plus jeunes et relativement peu explorés dans le cadre d'actions d'animation.

>Type d'actions attendues

Il s'agit d'accroître la connaissance du territoire, de son histoire et de ses ressources auprès des enfants et des adolescents afin qu'ils aient la possibilité de s'y identifier et de développer un sentiment d'appartenance quels que soient leur origine ou leur lieu d'habitation.

Ex : améliorer l'information et la communication sur les ressources du territoire (patrimoine, histoire, ressources naturelles...)

Ex : développer les liens avec l'Office du Tourisme afin d'organiser des « sorties découverte » : agriculteurs, artisans, artistes, historiens...

Ex : promouvoir les actions permettant de se déplacer sur le territoire : jeux de piste, randonnées...

Ex : organiser des expositions dans les écoles, les structures de loisirs sur les mémoires du territoire pour mieux les transmettre

>Indicateurs

Nombre de déplacements sur le territoire

Nombre de rencontres organisées

Création de documents adaptés à la meilleure connaissance du territoire pour les publics cibles.



Orientation 1 : Renforcer le sentiment d'« Identité Territoriale » ...

Objectif 1.2

Faciliter l'accès au patrimoine existant

Il s'agit, de multiplier les actions qui permettent aux enfants et aux jeunes d'avoir une bonne connaissance du patrimoine qui les entoure afin qu'ils puissent s'y référer dans la construction de leur culture générale.

>Public visé

Enfants, jeunes, acteurs socio-éducatifs et culturels

>Droit commun mobilisable

3CS

Communes

> Partenariats à rechercher :

Office de Tourisme

Ségala Tarnais

Service Culture 3CS

Musées du territoire

Associations de

préservation du

patrimoine

Associations culturelles

Médiathèques

>Calendrier de mise en œuvre

2018-2020

> Constats

La Communauté de Communes dispose d'un patrimoine très riche, tant au niveau de son histoire, dont témoignent, par exemple, le Musée de la Mine, le Musée Centre d'Art du Verre, que de sa tradition occitane, de son patrimoine naturel, de sa diversité architecturale

Cependant, ce patrimoine reste assez méconnu et partiellement exploré dans le cadre d'actions d'animation.

>Type d'actions attendues

Il s'agit d'accroître la connaissance du patrimoine de notre territoire, de son histoire et de ses ressources auprès des enfants et des adolescents afin qu'ils aient la possibilité de mieux comprendre leur environnement et de s'y reconnaître.

Ex : proposer des actions en lien avec la culture et les traditions occitanes

Ex : développer les actions « hors les murs » des musées et autres structures culturelles permettant la promotion et la transmission de la mémoire et de l'histoire du territoire

Ex : développer les parcours artistiques et culturels inter-structures sur le territoire

>Indicateurs

Nombre d'actions organisées

Diversité des actions et des supports

Amélioration de la connaissance du patrimoine et des traditions locales

Nombre de partenaires impliqués



Orientation 1 : Renforcer le sentiment d' « Identité Territoriale » ...

Objectif 1.3

Encourager la rencontre intergénérationnelle et la transmission

Il s'agit de rapprocher différents publics qui n'ont pas l'opportunité de faire des choses ensemble dans le cadre d'une dynamique de projet commun, agissant volontairement sur la transmission et une meilleure connaissance de l'autre, dans différents lieux de vie

>Public visé

Enfants, jeunes, parents, personnes âgées, « enseignants, animateurs

>Droit commun mobilisable

3CS

Communes

>Crédits Politique de la ville

> Partenariats à rechercher :

*Service Culture 3CS
Education nationale
Associations Culturelles
Associations de Personnes Agées
Maisons de Retraite
Artistes
Médiathèques*

>Calendrier de mise en œuvre

2018-2020

> Constats

La notion de « moment partagé » où adultes et enfants participent ensemble à une activité dont ils sont les acteurs est encore trop peu développée. Ce sont pourtant des événements qui pourraient être mis en avant pour favoriser les échanges et la transmission entre les générations.

>Type d'actions attendues

Il s'agit d'encourager le développement des activités intergénérationnelles valorisant la notion de transmission et de mémoire afin que les plus jeunes acquièrent des éléments permettant une meilleure compréhension et une meilleure connaissance du territoire où ils résident et de son histoire.

Ex : Organiser des événements sur un thème commun nécessitant des créations d'enfants, d'enseignants, d'animateurs, de parents, d'habitants, de personnes âgées (exposition, etc.)

Ex : Développer des projets permettant l'implication accrue des parents et grands-parents dans la vie et les activités des structures, en valorisant la notion de transmission et de préservation de la mémoire du territoire

Ex : Impliquer les personnes du troisième âge dans des ateliers de découverte

Ex : Développer les activités permettant le lien entre les foyers personnes âgées et les structures (activités en commun, repas, etc.)

>Indicateurs

Nombre d'activités intergénérationnelles organisées

Nombre de partenaires impliqués dans les projets

Caractère innovant des projets mis en œuvre



> Orientation 2 : ... Pour mieux s'ouvrir au Monde

Objectif 2.1

Encourager l'ouverture sur le reste du Monde

Il s'agit de faire participer les enfants et les jeunes à des activités au travers desquelles ils pourront découvrir d'autres réalités, d'autres « possibles » que celles qui leur sont offertes par leur quotidien. Tout en développant leur créativité, ils seront amenés à s'interroger sur l'interculturalité et l'ouverture à l'autre, et par là-même, sur leur propre identité et leur place dans la société.

>Public visé

Enfants, jeunes

>Droit commun mobilisable

3CS

>Crédits Politique de la ville

> Partenariats à rechercher :

Education nationale
Associations culturelles
Associations folkloriques
Médiathèques
Ludothèques

>Calendrier de mise en œuvre

2017-2020

> Constats

Chaque individu construit progressivement, lentement, sa propre culture et c'est un élément primordial de son évolution. Accéder à la culture l'Autre, c'est bousculer ses représentations, ses préjugés mais c'est aussi mieux appréhender le monde qui nous entoure et devenir un citoyen plus éclairé, plus tolérant, au sein de la société.

>Type d'actions attendues

Il convient de mettre en place des projets permettant aux plus jeunes de s'ouvrir aux cultures du monde par le biais de supports divers : livres, reportages, films, jeux, etc.

Ex : développer des actions permettant de mieux connaître la géographie, les modes de vie, les coutumes, les loisirs, les rituels... d'autres régions du monde

Ex : développer des projets permettant la création et l'expérimentation : cuisine, jeux, musiques et chansons...

>Indicateurs

Evolution des connaissances des publics cibles

Capacité de ré-investissement des connaissances acquises

Diversité des actions mises en place et des supports utilisés



> Orientation 2 : Pour mieux s'ouvrir au Monde

Objectif 2.2

Encourager tous les projets de « mobilité éducative »

Il s'agit de mettre l'accent sur la prise en considération de la mobilité comme donnant du sens à l'apprentissage, permettant de progresser, de se perfectionner... L'éducation à la mobilité favorise l'ouverture aux autres, inscrit les enfants et les jeunes dans un monde de plus en plus ouvert.

>Public visé

Enfants et jeunes

>Droit commun mobilisable

*Erasmus +
3CS*

> Partenariats à rechercher :

*Education nationale
Structures d'accueil du
Service Volontaire
Européen
Associations
d'étudiants étrangers
Associations culturelles
Médiathèques
Consulats
Ambassades*

>Calendrier de mise en œuvre

2018-2020

> Constats

La question de la mobilité et celle du manque d'ouverture culturelle des enfants et des jeunes sont des préoccupations récurrentes des acteurs du territoire. Des barrières financières et culturelles associées au manque d'opportunité sont évoquées pour expliquer cet état de fait.

>Type d'actions attendues

Il s'agit de déconstruire les représentations faisant apparaître les activités de mobilité comme « compliquées », « inaccessibles » ou « trop coûteuses » et encourager la prise en compte des acquis de l'apprentissage et la promotion de nouvelles compétences issus des actions de mobilité.

Ex : développer des actions de « mobilité virtuelle » : correspondance électronique dans le cadre des partenariats, échanges de lettres, de photos, de vidéos...

Ex : développer des projets de « mobilité collective », notamment les Echanges de Jeunes (à partir de 13 ans) dans le cadre du programme européen Erasmus +

Ex : développer la « mobilité entrante » notamment par l'accueil de volontaires européens (programme Erasmus +) au sein des structures.

Ex : encourager l'organisation de sorties, d'excursions, éventuellement de voyages dans le cadre d'un projet.

>Indicateurs

Diversité des actions mises en place et des supports utilisés
Nombre de nouvelles interactions
Evolution des connaissances et des comportements



> Orientation 2 : ... Pour mieux s'ouvrir au Monde

Objectif 2.3

Développer le sens critique via l'éducation à l'image, aux médias et à la société de l'information

Le Monde, aujourd'hui, est également virtuel. Face au développement des usages d'internet et des réseaux sociaux, et du développement de la société de l'information, il convient d'informer et de former les usagers (enfants, jeunes, parents) mais aussi les professionnels qui les accompagnent, autour des notions d'éducation à l'image et d'éducation aux médias afin de développer l'esprit critique et de garantir une utilisation saine et raisonnée.

>Public visé

Enfants, jeune et familles. Professionnels.

>Droit commun mobilisable

3CS

Crédits spécifiques

>Crédits Politique de la ville

> Partenariats à rechercher :

Education Nationale

Associations

Cyberbase

Médiathèques

FabLab

>Calendrier de mise en œuvre

2017-2020

> Constats

Les images, les écrans font partie de l'environnement et des pratiques quotidiennes des plus jeunes (et de leurs parents). Cela n'implique pas pour autant une compréhension immédiate et évidente des images. Internet et les réseaux sociaux représentent une manière de tisser des liens et de rester en contact avec ses pairs, mais permettent aussi la diffusion à grande vitesse d'informations qui ne sont pas toujours fiables et vérifiées. Le besoin se fait donc ressentir d'inciter le passage des technologies de l'information et de la communication aux technologies de l'apprentissage et de la connaissance.

>Type d'actions attendues

Il s'agit d'informer et de former les enfants, les jeunes et la communauté éducative (parents, enseignants, animateurs, etc.) sur l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux, la compréhension des images, le décryptage des médias.

Ex : Former les équipes éducatives

Ex : Sensibiliser les enfants et les jeunes sur les opportunités offertes par ces nouveaux outils tout en assurant leur protection et leur vie privée

Ex : Mener des actions pour favoriser une pratique raisonnée et responsable des nouveaux outils de communication

>Indicateurs

Nombre d'actions de formation réalisées

Nombre d'actions de sensibilisation mises en place

Nombre de bénéficiaires



> Orientation 3 : Susciter l'envie, le plaisir d'apprendre et d'expérimenter

Objectif 3.1

Développer la sensibilité, la créativité et l'imagination dès le plus jeune âge. Promouvoir la pratique, la création et l'expérimentation.

Il s'agit de promouvoir, par la pratique artistique et l'expérimentation, ou au travers des interactions possibles entre des animateurs et des intervenants extérieurs de développer la sensibilité, la créativité et l'imagination des enfants et des adolescents.

>Public visé

Enfants et jeunes

>Droit commun mobilisable

3CS

Communes

>Crédits Politique de la ville

> Partenariats à rechercher :

Associations Culturelles

Artistes

Médiathèques

Etablissements de diffusion culturelle

>Calendrier de mise en œuvre

2017-2020

> Constats

Essentielles à l'épanouissement et l'émancipation de l'enfant et du jeune, les activités à vocation culturelle favorisent la découverte, l'expression, la créativité, le plaisir d'expérimenter et l'ouverture au monde.

Si la mise en œuvre de ce type d'activités est relativement bien développée, sur le territoire, pour les plus jeunes, elles ont tendance à décroître auprès du public adolescent. Il faut par ailleurs mettre l'accent sur la notion de **pratique « accompagnée »** : le seul fait d'être en contact avec une pratique étant insuffisant.

>Type d'actions attendues

Pour maintenir les effets positifs de l'expression culturelle et artistique sur le développement de la personnalité et de la sensibilité, il est nécessaire de maintenir voire de renforcer ces activités vers les enfants et de les développer auprès des adolescents, en insistant sur la dimension de « pratique accompagnée » plutôt que sur la simple notion de découverte.

Ex : encourager les temps d'échanges et de débat permettant d'exprimer ses émotions

Ex : développer les projets d'éveil qui peuvent être vecteurs de liens entre les parents, les publics et les structures

Ex : valoriser tous les supports qui peuvent favoriser l'expression (vidéo, théâtre, photo, danse, dessin...) sur une thématique donnée

Ex : développer des parcours artistiques et culturels inter-structures sur le territoire

>Indicateurs

Diversité des supports utilisés

Nombre de rencontres organisées

Nombre d'interactions entre les structures



> Orientation 3 : Susciter l'envie, le plaisir d'apprendre et d'expérimenter

Objectif 3.2

Agir sur la continuité culturelle entre les établissements scolaires, les structures d'animation et les parents

Il s'agit de développer les actions qui vont permettre de créer plus de lien entre l'action éducative menée au sein des établissements scolaires, celles qui sont menées dans les structures d'animation et celles qui impliquent les familles : l'ensemble de ces actions visant à offrir l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir et pour se développer.

>Public visé

Enfants et jeunes, enseignants et structures d'animation. Parents.

>Droit commun mobilisable

*Education Nationale
3CS
Communes*

>Crédits Politique de la ville

> Partenariats à rechercher :

*Education nationale
Associations*

>Calendrier de mise en œuvre

2017-2020

> Constats

Les liens entre les établissements scolaires et les structures d'animation sont peu développés. Les structures d'animation méconnaissent les projets d'école et les établissements scolaires méconnaissent les thématiques traitées au sein des structures de loisirs et les objectifs d'apprentissage qui y sont liés.

De plus, pour certaines familles, l'enjeu de l'action culturelle au sein de l'école n'est pas toujours bien assimilé et les finalités des structures de loisirs ne sont pas toujours clairement identifiées (mode de garde versus loisirs éducatifs)

>Type d'actions attendues

Il s'agit de rendre possible un changement d'attitude de l'enfant, du jeune et du parent, au regard des apprentissages et des objets culturels proposés sur les temps de l'école et sur les temps de loisirs. Les actions sont centrées sur la continuité des liens qui peuvent se tisser entre les différents acteurs

Ex : En fonction des tranches d'âge, prolonger les parcours culturels et les actions artistiques menés au sein des établissements scolaires durant les vacances scolaires (diversification des outils, diversification des approches)

Ex : participer à des actions culturelles multi-partenariales dans le cadre des animations de réseaux de la Communauté de Communes

>Indicateurs

Nombre d'actions mises en œuvre

Implication des parents dans les actions proposées

Nombre d'actions menées conjointement par une structure de loisirs et une école



> Orientation 3 : Susciter l'envie, le plaisir d'apprendre et d'expérimenter

Objectif 3.3

Encourager l'acquisition des connaissances et utiliser le savoir comme moyen de changer les attitudes

Il s'agit de promouvoir les loisirs éducatifs comme vecteurs d'apprentissage, qu'il s'agisse notamment de savoir-faire techniques ou de compétences psychosociales.

>Public visé

Enfants et jeunes

>Droit commun mobilisable

3CS

Communes

>Crédits Politique de la ville

> Partenariats à rechercher :

*Associations culturelles
Artistes et Intervenants extérieurs*

>Calendrier de mise en œuvre

2017-2020

> Constats

Les temps de loisirs et de repos sont primordiaux pour le développement des plus jeunes, et peuvent être compatibles avec l'acquisition de savoirs, de savoir-être et de savoir-faire.

Les partenaires du champ socio-éducatif ont mis en avant un fort manque d'ouverture culturelle chez les enfants et les jeunes et un manque d'appétence pour l'acquisition de connaissances. Il s'agit donc d'encourager et de valoriser l'acquisition des savoirs sous toutes ses formes.

>Type d'actions attendues

La connaissance permet au citoyen, quel que soit son âge d'acquérir de meilleurs critères de jugement et de se montrer plus disposé à agir. Développer la pensée critique par l'acquisition de connaissances est un moyen d'éduquer par la diffusion d'actions, de valeurs et d'attitudes adaptées à cet objectif.

Ex : organiser des cafés philo juniors

Ex : développer des ateliers de décryptage de l'information

Ex : mettre en place un projet « journal », créer une exposition thématique, etc....

>Indicateurs

Nombre d'actions organisées

Modification des comportements des publics cible



> Orientation 4 : Promouvoir la Culture et l'Action Culturelle pour tous et en tous lieux

Objectif 4.1

Développer les actions de médiation entre les évènements et le public

La participation à des activités éducatives, ludiques, culturelles hors temps scolaire est un facteur de développement et d'épanouissement pour l'enfant et le jeune.

>Public visé

Enfants, jeunes et familles

>Droit commun mobilisable

3CS

>Crédits Politique de la ville

> Partenariats à rechercher :

*Service Culture 3CS
Médiathèques
Etablissements de diffusion
Musées
Cinéma
Associations*

>Calendrier de mise en œuvre

2018-2020

> Constats

Le territoire dispose de onze structures culturelles (trois musées, le SMAD, Clap Ciné et six médiathèques). Nombreuses sont celles qui mènent des actions de médiation, toutefois, elles sont peu à proposer une médiation mutualisée et co-construite avec les structures d'accueil d'enfants et de jeunes et les écoles. Repenser les modes de médiation à échelle territoriale pourrait renforcer les liens entre toutes les structures et permettre de modifier le rapport à la pratique culturelle, en évacuant l'effet de « consommation ». De même, au-delà des structures culturelles du territoire, la pratique de la médiation pourra être rendue systématique à l'occasion de tout évènement.

>Type d'actions attendues

Il s'agit de mettre en place des actions qui favorisent la médiation entre une œuvre et son public afin de faire comprendre l'envers du décor. Il s'agit également de démystifier la « Culture » pour la rendre accessible et compréhensible par tous.

Ex : développer les opportunités de rencontres entre des artistes, des techniciens à l'occasion d'un spectacle

Ex : développer des actions autour du livre et de la littérature jeunesse

Ex : mettre en place des activités pédagogiques et de pratiques artistiques en marge de la visite de musées ou d'exposition

>Indicateurs

Nombre d'actions mises en œuvre
Nombre de nouveaux projets développés
Nombre de rencontres organisées



> Orientation 4 : Promouvoir la Culture et l'Action Culturelle pour tous et en tous lieux

Objectif 4.2

Favoriser l'accès à l'offre culturelle pour les publics les plus éloignés.

Les activités culturelles et de loisirs contribuent à l'épanouissement et la construction des enfants et des jeunes. Elles sont autant de supports pour favoriser le vivre ensemble, les initiatives citoyennes, la participation et l'émancipation sociale.

>Public visé

Enfants, jeunes et familles. Acteurs du secteur socio-éducatif et culturel

>Droit commun mobilisable

*3CS
Etablissements culturels (politique tarifaire)*

>Crédits Politique de la ville

>Partenariats à rechercher :

*Etablissements culturels
Associations
Service Culture 3CS*

>Calendrier de mise en œuvre 2017-2020

> Constats

Même s'il existe un nombre conséquent d'infrastructures et d'associations culturelles sur le territoire. On note qu'une partie de la population rencontre des difficultés d'appropriation de lieux pourtant ouverts à tous (ex : centre culturel, le cinéma, les médiathèques). En parallèle, de nombreux freins sont identifiés, notamment culturels et financiers. La participation aux activités culturelles ou de loisirs ne se décrète pas. C'est au travers d'une relation de confiance avec une association, un animateur, un éducateur que l'accompagnement « vers » peut s'enclencher.

>Type d'actions attendues

Il s'agit de mettre en place des actions qui favorisent l'autonomie des enfants et des jeunes, de leurs parents vers l'accès aux structures culturelles. De même, il convient de mobiliser tous les leviers qui contribuent à accroître leur ouverture au monde et à aller à la rencontre de l'autre.

Ex : Mener des actions de médiation vers la pratique d'activité

Ex : Améliorer la communication sur les activités proposées aux enfants, aux jeunes et aux familles

Ex : Promouvoir l'accès aux activités culturelles pour tous et toutes, visant la levée des freins

Ex : Encourager la mobilité des habitants vers les offres, les équipements et les acteurs

>Indicateurs

Nombre d'actions engagées
Modification des comportements des publics cible
Fréquentation des établissements culturels



Orientation 4 : Promouvoir la Culture et l'Action Culturelle pour tous et en tous lieux

Objectif 4.3

Faciliter la mutualisation des moyens et des outils culturels sur le territoire

Au sein des différentes structures du territoire, qu'elles soient généralistes ou à vocation culturelle, de nombreuses compétences existent, mais elles sont peu connues des acteurs du milieu socio-éducatif.

>Public visé

Acteurs du secteur socio-éducatif et culturel

>Droit commun mobilisable

3CS

> Partenariats à rechercher :

*Associations
Service Culture 3CS*

>Calendrier de mise en œuvre

2019-2020

> Constats

Il s'agit de répertorier les compétences existantes sur le territoire et de mutualiser les personnels, les savoir-faire et les outils afin de faciliter l'accessibilité et la découverte de toutes sortes de pratiques artistiques, et en tous lieux du territoire. C'est notamment le rôle de la Communauté de Communes de permettre la coordination de l'ensemble des partenaires et de les accompagner pour mieux travailler ensemble.

>Type d'actions attendues

Il s'agit d'améliorer l'interconnaissance des acteurs du territoire et de rendre plus lisible l'offre disponible.

Ex : Organiser des rencontres d'échanges entre les acteurs culturels et les structures socio-éducatives.

Ex : Créer un annuaire de compétences, d'outils et de moyens

>Indicateurs

Nombre de rencontres organisées

Création effective d'un annuaire de ressources

Nombre d'actions mutualisées

AXE THEMATIQUE

« Bien Vivre Ensemble »

*Nous devons apprendre à vivre ensemble
comme des frères, sinon nous allons
mourir tous ensemble comme des idiots*

Martin Luther King



Se connaître

Se respecter

Lutter contre les discriminations

S'engager

La question du « Vivre Ensemble » est devenue une notion très familière, parfois galvaudée. Elle peut se rattacher à la fois à une idée de convivialité et de bonne entente, mais aussi au respect fondamental qui est dû à autrui, à ses convictions et à ses croyances.

D'une manière générale, le « vivre ensemble » est une dimension incontournable de l'éducation et notamment de l'éducation à la citoyenneté. C'est aussi un «état de fait» : dans une école, un centre de loisirs, un centre social, une collectivité d'enfants et d'adultes, on «vit ensemble», cela va de soi

Le « vivre ensemble» est donc le plus souvent abordé de manière implicite.

Cependant, le « vivre ensemble » s'apprend.

De façon transversale, au-delà de cette notion du « vivre ensemble », se profile la question du « *comment vivre ensemble ?* ».

Ce volet du Projet Educatif a pour objet de construire une stratégie locale de promotion du « Bien Vivre Ensemble ». L'objectif principal qui est fixé par le traitement de cet axe thématique est de permettre à l'enfant, au jeune de trouver sa place au sein du collectif, d'exprimer le meilleur de soi en interaction avec les autres, de se découvrir et de se développer.

Aussi, le « savoir vivre ensemble » et le « savoir être pour vivre ensemble » sont des ingrédients qui semblent indissociables, pour :

- Vivre ensemble des activités et développer la solidarité
- Promouvoir des valeurs
- Accepter les différences, respecter les cultures et les religions
- S'affirmer individuellement et avoir confiance en soi
- Renforcer la volonté des individus à être « acteurs »
- Apprendre à communiquer
- Prévenir et gérer les conflits
- Vivre avec des règles
- Former à la citoyenneté
- Etc.

>> *Vivre Ensemble et Lien Social*

Aujourd'hui, les liens sociaux se distendent et la question du vivre ensemble est réinterrogée. Or, le lien social joue un rôle majeur dans le bien vivre, bien grandir et le bien-vieillir de la population. Leur mise en œuvre passe par l'interaction des habitants, des groupes et des structures qui composent le territoire via la convivialité, les activités, les échanges, la sensibilisation aux droits et devoirs induits par la vie en société.

Certains acteurs du territoire ont mis en avant ce délitement du lien social. Bien qu'il existe de nombreuses expériences positives, il est nécessaire de renforcer des actions ayant comme objectif de favoriser la rencontre des habitants (jeunes ou adultes) et l'ouverture au monde. Les activités culturelles, sportives et de loisir peuvent être par exemple de véritables vecteurs du vivre ensemble.

>> *Vivre et Faire avec autrui*

La notion du « Faire » est primordiale, car elle permet à un enfant ou à un jeune de ne pas consommer une activité avec passivité. « Faire avec autrui » le plus souvent et le plus systématiquement possible démontrera une démarche proactive, volontariste, pour consolider, voire renouer les relations entre pairs mais également les liens intergénérationnels qui restent à développer.

Or, certaines structures du territoire (établissements scolaires notamment) signalent, au sein de groupes, des situations de tensions, d'incompréhension entre pairs (enfants, jeunes ou parents) ou entre générations, qui peuvent mener à des situations de violence, voire de harcèlement, des incivilités, du décrochage, de l'isolement, du mal-être.

Aussi, ce volet du Projet Educatif vise à encourager le développement d'actions collectives pour multiplier les interactions et améliorer la connaissance d'autrui dans le but de mieux composer avec la complexité des relations humaines. Lorsque des activités mises en place intégreront à dessein le « Faire avec autrui » elles devraient permettre de développer l'empathie, éventuellement exprimer des désaccords avec tact, résoudre des problèmes, en ayant recours à la collaboration et à la négociation, et de mieux prendre en compte les besoins des autres.

>> *Prévention des conflits*

La prévention et la gestion des conflits sera un thème abordé de manière sous-jacente par l'ensemble des activités et des actions qui pourront être mises en place dans le cadre du traitement de cet axe thématique du Projet Educatif.

Les initiatives qui seront prises démontreront une prise de conscience de l'intérêt d'anticiper pour prévenir certains comportements, notamment dans le cadre de conflits entre pairs (enfants, parents, voisins...)

>>Lutte contre les discriminations

Parmi les discriminations les plus souvent recensées sur notre territoire, on repère :

- les discriminations dans le cadre des relations hommes – femmes / garçons – filles,
- le harcèlement lié par exemple à l'apparence physique, l'orientation sexuelle, les mœurs supposés,
- le racisme,
- les discriminations liées au lieu de résidence (rural versus urbain, quartier prioritaire versus centre-ville)
- les discriminations liées à l'origine socio-culturelle

Ce volet du Projet Educatif vise particulièrement à réduire les propos discriminants et les pratiques de discrimination directes ou indirectes, dans toutes les situations qui peuvent impacter la vie quotidienne. Selon les cas, les discriminations² sont passibles d'une sanction pénale.

>>Citoyenneté et Engagement

Certaines structures du territoire tentent de mettre en place différents types d'actions afin de sensibiliser les enfants et les jeunes aux notions de solidarité, de citoyenneté et d'engagement. Ces actions doivent être poursuivies, voire renforcées et valorisées afin qu'elles soient mieux portées à la connaissance du grand public.

Cependant, on peut noter des difficultés de mobilisation des plus jeunes sur cette thématique et les professionnels témoignent d'un manque global d'engagement de leur part.

Ce volet du Projet Educatif tend à la promotion de l'engagement des plus jeunes, non seulement en les rendant acteurs de leurs propres projets, mais en améliorant leur prise de conscience de leur impact sur leur environnement direct (structure, quartier, ville, village, société)

Accompagner l'engagement, la prise de responsabilité et l'investissement de l'enfant et du jeune devra leur permettre de s'approprier les valeurs de la République et de maîtriser les pratiques et les comportements civiques associés. Il s'agira donc particulièrement de favoriser l'implication réelle des enfants et des jeunes dans chaque action ou projet et de développer leurs capacités de choix et leur sens critique.

² 22 critères de discriminations sont prohibés par la loi dans le domaine de l'emploi, du logement, de l'éducation et de l'accès aux biens et aux services : sexe / origine / grossesse / situation de famille / apparence physique / patronyme / lieu de résidence / état de santé / handicap / caractéristiques génériques / mœurs / orientation sexuelle / identité de genre / âge / opinions politiques / activités syndicales / appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une race, une nation / appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une religion / Perte d'autonomie / la discrimination à l'égard d'une personne en raison de sa particulière vulnérabilité résultant de sa situation économique, apparente ou connue de son auteur.

> **Orientation 1 : Favoriser la connaissance de soi, de l'autre, le respect et la tolérance**

- > **Objectif 1.1** Former les acteurs de l'éducation : Echanges de pratiques et transmission des savoirs
- > **Objectif 1.2** Prévenir les situations de violence et de conflit
- > **Objectif 1.3** Créer des conditions favorables à l'expression individuelle au sein d'un groupe
- > **Objectif 1.4** Mettre en avant les valeurs du sport

> **Orientation 2 : Promouvoir la Citoyenneté, la Solidarité et l'Engagement**

- > **Objectif 2.1** Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre-ensemble
- > **Objectif 2.2** Associer les enfants et leurs parents à prendre part au processus de décision au sein des structures
- > **Objectif 2.3** Encourager le développement d'actions permettant aux enfants et aux jeunes d'être acteurs de leurs propres projets.
- > **Objectif 2.4** Développer des actions d'intérêt général permettant d'agir sur son environnement

> **Orientation 3 : Agir pour la lutte contre toutes les formes de discrimination**

- > **Objectif 3.1** Mettre en place des projets explicitement dédiés à la lutte contre les discriminations
- > **Objectif 3.2** Créer des événements de valorisation tous publics visant à promouvoir la lutte contre les discriminations



> Orientation 1 : Favoriser la connaissance de soi, de l'autre, le respect et la tolérance

Objectif 1.1

Former les acteurs de l'éducation : échanges de pratique et transmission des savoirs

Il s'agit de mieux outiller les acteurs du champ socio-éducatif dans le domaine de la méthodologie et de la pédagogie de projet afin d'améliorer la qualité des actions menées et la prise en considération explicite du vivre ensemble dans chaque projet.

>Public visé

Acteurs éducatifs

>Droit commun mobilisable

3CS

> Partenariats à rechercher :

Associations
Maison du
Département
Education nationale

>Calendrier de mise en œuvre

2017-2020

>Constats

Même si les interactions sont de plus en plus fréquentes entre les différentes structures du territoire, notamment dans le cadre de la dynamisation des réunions de réseaux, en dehors des temps de réunion institutionnels ou de construction de projet d'animation, les acteurs du champ socio-éducatif n'ont pas l'opportunité de se rencontrer dans une logique de formation ou de co-formation.

>Type d'actions attendues

Il s'agit d'organiser des temps de travail et d'échanges entre acteurs socio-éducatifs permettant de partager des bonnes pratiques et des pistes d'actions permettant une meilleure prise en compte du vivre ensemble dans les activités qui sont menées. Ces temps de travail peuvent également être des lieux de préparation de rencontres inter-structures pour des projets communs.

Ex : Créer un répertoire de ressources de « bonnes pratiques » avec les structures du territoire (« créer un spectacle », « organiser un séjour »...)

Ex : Animer une instance de travail d'échange de pratique et de transmission entre acteurs socio-éducatifs

Ex : Organiser des temps d'observation en situation de travail dans les différentes structures du territoire pour favoriser l'interconnaissance et l'appropriation des pratiques de chacun

>Indicateurs

Nombre d'actions mises en œuvre

Evolution et enrichissement des pratiques professionnelles



> Orientation 1 : Favoriser la connaissance de soi, de l'autre, le respect et la tolérance

Objectif 1.2

Prévenir les situations de violence et de conflit

Il s'agit de mettre en place des actions visant à prévenir toute situation qui pourrait générer un acte de violence ou un conflit latent.

>Public visé

Acteurs du champ socio-éducatif

>Droit commun mobilisable

3CS

>Crédits Politique de la ville

FIPD

MILDECA

> Partenariats à rechercher :

Associations

Maison du

Département

Education nationale

>Calendrier de mise en œuvre

2017-2020

>Constats

Les acteurs du territoire partagent le sentiment que des situations de « cas complexes », de fragilité économique, éducative, sociale et familiale sont de plus en plus fréquentes au sein des structures. Non prises en charge à temps, ces situations peuvent dégénérer en conflits ou situations de violence latente entre enfants ou entre adultes. Parfois même, elles peuvent mener à des situations de décrochage et d'errance.

>Type d'actions attendues

Il s'agit de mettre en place des actions pouvant faciliter la prise en charge en amont de situations de fragilité (cumul de problématiques sociales, familiales, sanitaires, éducatives) qui pourraient mener à l'éclatement de conflits, soit au sein même d'une structure, soit à l'échelle d'un territoire donné

Ex : Constituer un groupe de travail thématique (cellule de veille) pour alimenter la réflexion et proposer des modes de traitement et d'intervention spécifiques.

Ex : Mener des actions concertées ou spécifiques pour favoriser l'anticipation et la prise en charge de ces situations dès le moment de leur détection.

>Indicateurs

Nombre de rencontres organisées

Nombre d'actions concertées mises en œuvre



Orientation 1 : Favoriser la connaissance de soi, de l'autre, le respect et la tolérance

Objectif 1.3

Créer des conditions favorables à l'expression individuelle au sein d'un groupe

Face aux situations de fragilités nombreuses qui peuvent se révéler au sein d'un groupe, il s'agit d'améliorer la capacité des individus à s'exprimer et de développer les capacités du groupe à l'écoute et respect de la parole et de la personnalité de chacun.

>Public visé

Enfants, Adolescents et
Jeunes Adultes
Les professionnels du
champ socio-éducatif

>Crédits mobilisables

3CS

>Crédits Politique de la ville

FIPD

MILDECA

> Partenariats à rechercher :

Associations
Maison du
Département
Education nationale
Intervenants extérieurs
Formateurs

>Calendrier de mise en œuvre

2017-2020

> Constats

Certaines situations de tension et de conflits prennent leur source dans la difficulté pour certains de s'exprimer au sein d'un groupe, de s'écouter et de respecter la parole d'autrui. Ce repérage qui a été fait par les professionnels concerne des personnes de plus en plus nombreuses sur notre territoire et tous les âges sont concernés (enfants, adolescents, adultes, seniors). Cependant, ces difficultés, qui sont étroitement liées au manque de confiance et d'estime de soi, sont présentes de plus en plus précocement chez l'enfant.

>Type d'actions attendues

Les actions mises en place devront aider les équipes éducatives parfois démunies face aux comportements de certains enfants et jeunes à résoudre les problématiques de comportements individuels qui peuvent mettre en échec jeunes, équipes et projets collectifs.

Ex : Créer des instances de conseil, d'échange et de débat au sein des structures

Ex : Organiser des projets visant à favoriser l'expression et la communication au travers de supports artistiques diversifiés (vidéo, danse, poésie, théâtre forum...)

Ex : Développer des actions visant à valoriser la qualité d'écoute et de concentration des publics : jeux coopératifs, jeux de rôle...

Ex : former les acteurs aux principes de l'écoute active

>Indicateurs

Création effective d'instances permettant de mieux outiller les acteurs socio-éducatifs

Diversité des méthodes utilisées dans la mise en œuvre de projets



Orientation 1 : Favoriser la connaissance de soi, de l'autre, le respect et la tolérance

Objectif 1.4

Mettre en avant les valeurs du sport

Il apparait primordial de redonner au sport ses valeurs : tolérance, respect (du cadre, de la règle, de soi et d'autrui), vivre ensemble

>Public visé

*Enfants et adolescents
Structures Enfance
Jeunesse*

> Partenariats à rechercher :

*Clubs sportifs
Etablissements scolaires
Communes
Intervenants extérieurs*

>En lien avec CLS

>Calendrier de mise en œuvre
2017-2020

>Constats

La pratique sportive est essentielle au développement des enfants et des jeunes. Cependant, parfois, les valeurs que véhicule le sport sont insuffisamment mises en avant. Il semble indispensable de rappeler les bienfaits du sport : socialisation, coopération, rigueur, humilité, goût de l'effort, solidarité, plaisir...

>Type d'actions attendues

Il s'agit d'accompagner les intervenants dans leur rôle d'éducation au sport en lien avec les valeurs qu'ils défendent.

Ex : Accompagner les clubs sportifs dans l'élaboration, la rédaction de leurs projets

Ex : Favoriser la mixité urbain/rural (rallyes...)

Ex : Sensibiliser les animateurs sportifs dans leur rôle éducatif (formations, échanges de pratiques...)

Ex : Favoriser les rencontres amicales et festives entre les clubs de sport, les ALSH, les familles (style olympiades)

>Indicateurs

Nombre d'actions mises en place

Nombre d'enfants, d'adolescents, de parents, participants aux différentes activités mises en place

Nombre d'encadrants participants aux actions mises en place

Changement de comportements des encadrants dans la transmission des valeurs du sport



> Orientation 2 : Promouvoir la Citoyenneté, la Solidarité et l'Engagement

Objectif 2.1

Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre-ensemble

Il s'agit de développer la mise en œuvre d'actions permettant aux plus jeunes de s'approprier les valeurs de la République, de maîtriser les comportements civiques associés, et de valoriser leur capacité à participer activement à la société ainsi que leur sens critique.

>Public visé

Enfants, jeunes et familles.

>Droit commun mobilisable

3CS

>Crédits Politique de la ville

FIPD

PDASR

> Partenariats à rechercher :

*Associations
Intervenants extérieurs
Police / Gendarmerie
Pompiers
Professionnels de la justice*

>Calendrier de mise en œuvre

2018-2020

>Constats

La promotion de la participation citoyenne et de l'engagement des enfants et des jeunes est relativement peu développée sur le territoire. Les acteurs du champ éducatif et social constatent un faible intérêt des plus jeunes pour les questions de citoyenneté. Cet état de fait pourrait être en parti comblé par la mise en place d'actions visant une modification du regard des plus jeunes sur les institutions, le civisme, les lois, la notion de citoyenneté et le vivre-ensemble.

>Type d'actions attendues

Il s'agit de mettre en place des actions qui permette la découverte et l'apprentissage de la vie sociale pour les plus jeunes, la sensibilisation aux droits et aux devoirs, l'apprentissage des règles et le respect de l'autre, l'engagement citoyen, la sensibilisation aux handicaps et à la différence. L'apprentissage de la citoyenneté devra apparaître comme un cheminement constitué de plusieurs étapes correspondant aux différents degrés d'autonomie et d'implication des participants.

Ex : organisation de visites citoyennes sur le territoire

Ex : organisation de rencontres et de temps d'échanges avec des acteurs institutionnels, associatifs... (policiers, gendarmes, pompiers, avocats, élus, bénévoles du secteur caritatif...)

Ex : développement d'actions éducatives relatives à la connaissance des droits et des devoirs citoyens

Ex organisation de campagnes d'information et de sensibilisation sur les droits civiques

>Indicateurs

Nombre d'actions mises en œuvre

Nombre de rencontres organisées

Modification des comportements

> Orientation 2 : Promouvoir la Citoyenneté, la Solidarité et l'Engagement

Objectif 2.2

Associer les enfants et leurs parents à prendre part au processus de décision au sein des structures

Il s'agit d'encourager et de faciliter l'accès des publics et des usagers aux instances de décisions de la vie des associations qu'ils fréquentent.

>Public visé

*Responsables
associatifs, parents,
enfants et jeunes*

>Droit commun mobilisable

3CS

> Partenariats à rechercher :

Associations

>Calendrier de mise en œuvre

2018-2020

>Constats

Il existe plusieurs freins à l'implication des parents et des jeunes dans la vie des structures : un manque d'appropriation des espaces, le sentiment de ne pas être légitime pour donner son avis ou prendre une décision, le manque de valorisation que représente un engagement bénévole, etc.....

>Type d'actions attendues

Il s'agit de développer l'implication et la participation active des publics directement concernés par l'activité d'une structure, à l'organisation de la vie de cette structure et au processus de prise de décisions.

Ex : Créer de nouveaux espaces parents au sein des structures pour les associer à une véritable co-éducation

Ex : Créer des « conseils coopératifs » d'enfants et de jeunes au sein des structures pour leur permettre de prendre une part active à la mise en place des activités, des règlements, etc...

Ex : création et animation d'un comité « jeunes » inter-structures pour participer aux choix de programmation des activités

Ex : Encourager et valoriser les initiatives portées par les parents, les enfants et les jeunes au sein de structures.

>Indicateurs

Evolution de la participation des usagers à la vie des structures
Nombre de rencontres ou de nouvelles instances créés



Orientation 2 : Promouvoir la Citoyenneté, la Solidarité et l'Engagement

Objectif 2.3

Encourager le développement d'actions permettant aux enfants et aux jeunes d'être acteurs de leurs propres projets

Il s'agit d'accompagner les plus jeunes dans leurs démarches personnelles d'investigation, de leur permettre d'essayer, de tenter, de se tromper et de se former. Il s'agit également de développer leurs capacités de choix et le sens critique.

>Public visé

Enfants et jeunes

>Droit commun mobilisable

DDCSPP

3CS

> Partenariats à rechercher :

Associations

Communes

>Calendrier de mise en œuvre

2018-2020

>Constats

Permettre aux enfants et aux jeunes, dès le plus jeune âge, d'être acteurs de leurs propres projets, c'est leur permettre de vivre et d'agir avec autrui dans des espaces où ils peuvent trouver leur place. Cela donne plus de sens aux savoirs fondamentaux car ils sont reliés à la vie réelle, tout en donnant aux participants le goût d'apprendre et la confiance nécessaire à leur épanouissement et leur réussite.

>Type d'actions attendues

Il convient de mettre en place des actions qui permettent la démarche expérimentale (essai, erreur, adaptation, etc.) permettant de construire l'esprit critique. Il s'agit également de valoriser l'engagement des plus jeunes dans la réalisation de leurs propres projets et de les outiller afin qu'ils soient maître d'œuvre de leurs actions.

Ex : Encourager les enfants et les jeunes à la construction des projets auxquels ils participent

Ex : Développer l'usage des dispositifs existants tels que « Opération Sac'Ados », « Action Jeunes Tarn » (en cours de restructuration) ou « Mieux Vivre en Milieu Rural » de la MSA, etc.

Ex : développer les « juniors associations »

>Indicateurs

Nombre d'actions mises en œuvre

Nombre de participants engagés



> Orientation 2 : Promouvoir la Citoyenneté, la Solidarité et l'Engagement

Objectif 2.4

Développer des actions d'intérêt général permettant d'agir sur son environnement

Il s'agit d'encourager la pratique d'activités citoyennes chez les plus jeunes pour permettre de faire évoluer les regards sur leur entourage et leur environnement.

>Public visé

Enfants et jeunes

>Droit commun mobilisable

3CS

>Crédits Politique de la ville

> Partenariats à rechercher :

*Associations
Communes*

>Calendrier de mise en œuvre

2017-2020

>Constats

Parfois les enfants et les jeunes pâtissent du regard négatif des adultes concernant leur manque d'engagement, de mobilisation ou de volonté. Pourtant ils sont doués d'une grande force d'initiative et d'implication pour peu que des projets correspondent à leurs aspirations et qu'ils s'y sentent valorisés. Les actions d'intérêt général, de solidarité et d'entraide peuvent être des outils efficaces visant une meilleure intégration des jeunes sur le territoire et une modification de leur propre regard sur leur capacité de mobilisation et celui des adultes.

>Type d'actions attendues

Il s'agit d'encourager et de valoriser les engagements de proximité de tous ordres et la solidarité, permettant aux jeunes d'agir directement sur les choses.

Ex : Offrir aux jeunes la possibilité de s'impliquer concrètement dans une démarche citoyenne (Chantiers Loisirs)

Ex : Permettre aux jeunes de contribuer à la vie sociale du territoire par leur participation active aux manifestations et évènements de leur village ou de leur quartier

Ex : développer des actions d'entraide et de solidarité sur le territoire, nécessitant un engagement bénévole et pouvant impacter l'ensemble des habitants

>Indicateurs

Nombre d'actions organisées

Nombre de participants

Diversité des activités mises en place

Modification des comportements



> **Orientation 3 : Agir pour la lutte contre toutes les formes de discriminations**

Objectif 3.1

Mettre en place des projets explicitement dédiés à la lutte contre les discriminations

Il s'agit de mettre en place des projets concrets visant à agir sur la promotion de la lutte contre un ou plusieurs critères de discrimination parmi les 22 critères prohibés par la loi.

>Public visé

*Enfants, adolescents,
parents, adultes*

>Droit commun mobilisable

*3CS
Crédits spécifiques*

>Crédits Politique de la ville

> Partenariats à rechercher :

*Associations
Education nationale
Intervenants extérieurs*

>Calendrier de mise en œuvre

2018-2020

>Constats

Les acteurs socio-éducatifs du territoire, et notamment les établissements scolaires signalent une augmentation de situations qui s'apparentent à de la discrimination au sein des structures, et notamment en ce qui concerne les relations garçons / filles, l'orientation sexuelle et la religion, le lieu de résidence (logement social, zone rurale), etc., et qui peuvent mener à des situations de harcèlement et de violence.

>Type d'actions attendues

Il s'agit de mettre en place des projets explicitement dédiés à la lutte contre une ou plusieurs formes de discriminations en direction de tous les publics, des plus jeunes aux plus âgés

Ex : Organiser des sessions de sensibilisation permettant d'aborder le cadre de la loi sur les questions de discrimination et de citoyenneté

Ex : Mener une action sur les relations garçons - filles

Ex : Mener une action abordant la question de la laïcité

Ex : Mener des actions spécifiques sur la question du harcèlement, et notamment harcèlement via les réseaux sociaux.

>Indicateurs

Nombre d'actions mises en œuvre

Evolution des comportements au sein des structures



> Orientation 3 : Agir pour la lutte contre toutes les formes de discriminations

Objectif 3.2

Créer des événements de valorisation tous publics visant à promouvoir la lutte contre les discriminations

Il s'agit de mettre en place des projets concrets visant à agir sur la promotion de la lutte contre un ou plusieurs critères de discrimination parmi les 22 critères prohibés par la loi.

>Public visé

*Enfants, adolescents,
parents, adultes*

>Droit commun mobilisable

3CS

Crédits spécifiques

>Crédits Politique de la ville

> Partenariats à rechercher :

Associations

Education nationale

Intervenants extérieurs

>Calendrier de mise en œuvre

2018-2020

>Constats

Parmi toutes les actions qui peuvent être menées au sein des différentes structures du territoire dans le champ de la lutte contre les discriminations, peu sont connus du grand public et des autres structures du territoire

>Type d'actions attendues

Il s'agit de mettre en place des évènements de promotion destinés à valoriser tous les types d'actions qui pourront être menés par les différentes structures auprès de leur public et porté à la connaissance du grand public.

Ex : Organisation d'une exposition

Ex : Organisation d'un concert / spectacles

Ex : Création d'une charte commune/ logo

Ex : Réalisation d'un court métrage de fiction, d'un reportage...

>Indicateurs

Nombre d'évènements organisés

Nombre de participants

AXE THEMATIQUE

« Etre Bien »

*L'unique personne qui t'accompagne toute ta vie,
c'est toi-même. Prends soin de toi.*

Proverbe anonyme

Le plus grand secret du bonheur est d'être bien avec soi.

Bernard Fontenelle



HYGIENE DE VIE

COMPETENCES PSYCHOSOCIALES

COMPORTEMENTS A RISQUE

Différentes problématiques ont été mises en avant dans le Contrat Local de Santé : la santé mentale et les souffrances psychosociales ont été largement évoquées mais également les problèmes autour de l'hygiène de vie et des addictions. Ces questions de santé constituent un défi pour plusieurs raisons dont :

- un cumul de problématiques rendant parfois la santé non prioritaire,
- le manque d'outils et de conseil des acteurs pour accompagner les personnes sur du long terme,
- l'orientation vers des structures adaptées aux problématiques de santé qui se fait mais sans forcément d'adhésion du public.

Les parents sont les premiers et principaux éducateurs de leurs enfants. Assurer ce rôle tout en faisant face à un quotidien parfois difficile peut s'avérer compliqué.

Les habitudes alimentaires.

On constate parfois une méconnaissance des familles et de certains professionnels sur les principes de base de la nutrition.

Ceci peut engendrer des déséquilibres alimentaires (par exemple des goûters trop copieux, pas de diversification alimentaire).

Des ressources locales à exploiter.

Il existe sur le territoire de nombreuses ressources locales : marchés, producteurs... Les partenaires locaux évoquent le fait que ces ressources semblent très partiellement utilisées par les familles.

De nombreux clubs sportifs locaux et une pratique sportive à encourager.

De nombreux freins sont identifiés, notamment culturels et financiers, qui reposent souvent sur des représentations. Les activités, sorties, séjours sont souvent considérés comme trop coûteux au regard des priorités des familles. Les dispositifs financiers (réductions diverses, bons CAF, chèques vacances...) pour favoriser l'accès sont souvent méconnus des personnes et parfois des professionnels eux-mêmes.

Le manque d'activité physique à partir du collège (et chez les jeunes filles dès le CM2) a été relevé dans le diagnostic du Contrat Local de Santé.

Les jeunes se regroupent sur l'espace public ou privé et ne vont pas naturellement vers les animations Jeunesse ou sportives. Un travail est nécessaire pour les amener à participer aux activités et projets développés par les structures et clubs.

La mobilité des enfants et adolescents des communes rurales vers les clubs sportifs souvent situés en milieu urbain, ainsi que les déplacements vers d'autres quartiers pour les familles habitant en ville, s'avèrent souvent complexes.

Pour les enfants scolarisés de la maternelle au CM2, ceci s'est d'autant plus accentué depuis la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, privant les clubs sportifs du temps d'accueil du

mercredi matin. Les nouveaux rythmes scolaires ont également complexifié la prise en charge des enfants sur la pause méridienne et les déplacements de la plupart des familles.

Par ailleurs, la participation aux activités sportives ou de loisirs ne se décrète pas. C'est au travers d'une relation de confiance avec une association, un animateur, un éducateur que l'accompagnement « vers » peut s'enclencher. Ainsi, le lien entre les différentes structures est essentiel pour y parvenir.

Il est également noté un fort développement de la pratique des jeux vidéo et plus généralement du temps passé devant les écrans (tablettes, ordinateurs, télévision, téléphone portable), notamment chez les garçons et ce dès le primaire. Les parents se disent souvent dépassés par la situation. Ce phénomène a un impact direct sur les questions d'hygiène de vie (sommeil), de lien social et de scolarité.

Des jeunes en souffrance.

Il existe sur notre territoire une vraie problématique autour de l'estime de soi.

La motivation de l'individu passe également par l'estime de soi. Il est donc important de travailler sur la confiance en soi et l'image de soi du parent, de l'enfant et de l'adolescent afin que chacun ait davantage confiance en lui, et donc en l'autre. L'ensemble des professionnels gravitant autour de l'enfant et de l'adolescent s'accordent à dire qu'il s'agit d'une problématique actuelle, pas seulement locale, à laquelle il faut accorder du temps.

Quant à la notion de stress, elle est souvent taboue, associée au mal-être, elle est difficile à travailler car cela touche à l'intimité de chacun. Des adultes stressés transmettent leur stress aux plus jeunes, sans pour autant en avoir conscience.

Peu d'actions sur le territoire sont destinées à prendre en compte la gestion du stress.

Le mal-être chez les adolescents peut aller jusqu'au passage à l'acte (blessures auto-infligées, tentatives de suicide, etc.). Dans la majorité des cas, les acteurs de la communauté éducative repèrent le mal être et orientent le jeune vers une prise en charge par le médecin scolaire et les services sociaux.

Les addictions sont une problématique de santé, mais souvent non prises en charge : les problématiques sociales, économiques ou autres étant souvent prioritaires. Cela renvoie également à la complexité de situations de vies personnelles où l'environnement, les habitudes de vie et les habitudes sociales ainsi que l'isolement jouent un rôle prépondérant dans la consommation excessive de produits. Ainsi, l'accompagnement vers le soin s'avère souvent compliqué.

La consommation d'alcool chez les mineurs est de plus en plus préoccupante. Elle reste une problématique chez les jeunes et les actions de prévention doivent être poursuivies.

En matière de tabagisme, il est constaté une augmentation de la consommation, notamment chez les filles au niveau du collège et ce dès la 5ème.

> **Orientation 1 : Promouvoir une bonne hygiène de vie**

- > **Objectif 1.1** Développer des actions de sensibilisation à une alimentation saine et équilibrée
- > **Objectif 1.2** Favoriser la notion de « manger local »
- > **Objectif 1.3** Sensibiliser aux bienfaits de l'activité physique

> **Orientation 2 : Développer les compétences psychosociales**

- > **Objectif 2.1** Améliorer l'estime de soi
- > **Objectif 2.2** Accompagner la gestion des émotions

> **Orientation 3 : Prévenir les comportements à risque**

- > **Objectif 3.1** Développer les actions de prévention concernant la vie sexuelle et affective
- > **Objectif 3.2** Développer les actions de prévention relatives aux addictions (alcool, drogue...)
- > **Objectif 3.3** Accompagner les professionnels à appréhender les conduites à risque



> Orientation 1 : Promouvoir une bonne hygiène de vie

Objectif 1.1

Développer des actions de sensibilisation à une alimentation saine et équilibrée

Il s'agit de favoriser la compréhension et la prise en compte des enjeux de santé liés à l'alimentation de l'enfant et de l'adolescent.

>Public visé

*Enfants, adolescents,
familles*

> Partenariats à rechercher :

*Structures PE/E/J
Etablissements
scolaires*

>En lien avec CLS

**>Calendrier de mise en
œuvre**
2017-2019

>Constats

Une nutrition satisfaisante est un facteur de protection de la santé. L'alimentation joue un rôle important dans la croissance de l'enfant et contribue à sa santé d'aujourd'hui et de demain.

Dès la naissance, manger est une des activités préférées de l'enfant, non seulement parce c'est un besoin mais aussi parce que cela constitue un moment d'échange avec son parent. Apprendre à bien manger est tout à fait compatible avec la notion de plaisir.

Encourager très tôt à bien choisir ses aliments, à en consommer certains de façon privilégiée et d'autres en plus petite quantité ou plus ponctuellement, est important.

On note sur notre territoire une méconnaissance des « savoirs de base » en matière d'alimentation.

>Type d'actions attendues

Un travail d'éducation à l'alimentation semble indispensable, en lien avec une éducation globale sur l'hygiène de vie. Il s'agit de mener des actions éducatives autour de l'alimentation auprès des enfants et des adultes.

Ex : Mettre en œuvre des actions de nutrition dans les écoles, collèges et lycées

Ex : Sensibiliser les équipes d'animation des crèches, ALSH, ALAE, ainsi que les assistantes maternelles, à la notion d'alimentation saine et équilibrée

Ex : Mettre en œuvre des semaines à thème sur l'alimentation (dans les accueils de loisirs et les établissements scolaires)

Ex : Sensibiliser les parents et les enfants, à l'intérêt d'un bon équilibre alimentaire visant à préserver une bonne santé

> Indicateurs

Nombre d'activités mises en place

Nombre d'enfants, adolescents, adultes participant aux activités proposées

Modification des comportements des publics-cible



> Orientation 1 : Promouvoir une bonne hygiène de vie

Objectif 1.2

Favoriser la notion de « manger local »

Il s'agit de faciliter l'accès à une alimentation de proximité et de qualité, favorable à la santé.

>Public visé

*Enfants, adolescents,
adultes*

> Partenariats à rechercher :

*Structures PE/E/J
Etablissements
scolaires*

>En lien avec CLS

>Calendrier de mise en œuvre

2019-2020

>Constats

On note une méconnaissance des ressources du territoire par ses habitants (produits locaux, de saison, patrimoine naturel...).

>Type d'actions attendues

Il s'agit de mener des actions de sensibilisation auprès des enfants, des adolescents et des adultes, sur l'alimentation de proximité, l'économie agroalimentaire locale.

Ex : Sensibiliser les parents, les enfants et adolescents, les équipes d'animation, les assistantes maternelles, à l'intérêt d'une alimentation de qualité et de proximité

Ex : Développer des ateliers (élaborer des menus en fonction de la saison, aller au marché, cuisiner ensemble, jardiner...)

> Indicateurs

Nombre d'actions mises en place

Nombre d'enfants et d'adultes participants aux différentes activités mises en place

Changement de comportements des adultes et enfants dans le choix des produits et des lieux d'achat des denrées alimentaires



> Orientation 1 : Promouvoir une bonne hygiène de vie

Objectif 1.3

Sensibiliser aux bienfaits de l'activité physique

Il s'agit de favoriser une meilleure compréhension des enjeux de santé, en développant la pratique de l'activité physique et en limitant la sédentarité.

>Public visé

Enfants et adolescents

> Partenariats à rechercher :

Clubs sportifs

Structures E/J

Etablissements scolaires

NAP : Mairies, RPI, SIRP

>En lien avec CLS

>Calendrier de mise en œuvre

2017-2020

>Constats

On note une méconnaissance des « savoirs de base » en matière d'hygiène de vie. Le développement d'activités passives entraîne une mauvaise hygiène de vie et des problèmes de santé (surpoids, obésité).

Le sport est un formidable outil d'éducation de la Jeunesse, utile en matière de prévention. Il incite aussi au dépassement de soi et permet aux enfants et adolescents isolés de s'intégrer plus facilement, d'être plus responsables et indépendants. Les jeunes grandissent et s'émancipent plus facilement grâce à la pratique d'une activité sportive.

>Type d'actions attendues

Il s'agit de mener des actions éducatives auprès des enfants, des adolescents et des adultes autour de l'activité physique (*L'activité physique ne se réduit pas à la seule pratique sportive, mais comprend également l'ensemble des efforts physiques produits au quotidien lors des activités à l'école, dans le cadre domestique (ex : marcher pour se rendre à l'école, à une activité), dans le cadre des activités de loisirs - incluant les activités sportives*).

Ex : Sensibiliser les équipes à l'animation d'activités physiques et de plein air au sein des structures Enfance Jeunesse

Ex : Encourager la marche dans les activités quotidiennes

Ex : Favoriser les activités sportives sur les temps NAP et les accueils de loisirs (péri et extra scolaires)

Ex : Mettre en œuvre des semaines à thème sur l'activité physique durant les vacances scolaires dans les structures de loisirs

>Indicateurs

Nombre d'actions mises en place

Nombre de participants aux actions menées

Evaluation de l'IMC par tranche d'âge (entre GS et 6^{ème})

Evolution du nombre d'enfants participant aux activités sportives (NAP, clubs sportifs...)

Modification des comportements des publics-cible



> Orientation 2 : Développer les compétences psychosociales

Objectif 2.1

Améliorer l'estime de soi

Il s'agit de renforcer l'estime de soi des enfants et des jeunes.

>Public visé

Enfants, adolescents

> Partenariats à rechercher :

*Associations locales
Centres sociaux
Structures PE/E/J
Etablissements scolaires*

>En lien avec CLS

>Calendrier de mise en œuvre
2018-2019

>Constats

Avoir une bonne estime de soi influence tout au long de sa vie ses pensées, ses actions, ses sentiments. Une bonne estime de soi rend plus facile sa relation aux autres. Elle aide aussi à s'engager dans l'action.

>Type d'actions attendues

Il convient d mettre en place des actions favorisant le renforcement de l'estime de soi.

Ex : Valoriser davantage les enfants et les jeunes investis dans des actions collectives et individuelles existantes (expositions, présentations publiques, article de presse...)

Ex : Proposer des actions développant la confiance en soi et l'estime de soi (expression théâtrale...)

>Indicateurs

Nombre d'actions mises en place

Nombre d'enfants, d'adolescents, de parents, participants aux différentes activités menées

Avis des bénéficiaires et de leur entourage sur l'effet ressenti suite aux actions menées



> Orientation 2 : Développer les compétences psychosociales

Objectif 2.2

Accompagner la gestion des émotions

Il s'agit d'améliorer la prise en compte de la gestion du stress afin de limiter les comportements négatifs qui en découlent.

>Public visé

*Enfants, adolescents,
parents*

> Partenariats à rechercher :

*Structures Enfance et
Jeunesse
Etablissements
scolaires*

>En lien avec CLS

**>Calendrier de mise
en œuvre**
2018-2019

>Constats

L'environnement familial est primordial pour le développement de l'enfant. Il est démontré que les pratiques et comportements des parents ont une influence importante sur l'enfant et l'adolescent.

La gestion du stress est un enjeu important. Il est presque inévitablement associé au temps : on manque de temps pour dormir, pour manger, pour communiquer... et pour s'organiser. Le stress prend souvent le dessus et on peut avoir rapidement l'impression de perdre ses moyens.

>Type d'actions attendues

Il s'agit de proposer des actions favorisant la gestion du stress des enfants et des jeunes.

Ex : Proposer des ateliers enfants/parents (théâtre, sophrologie, relaxation...)

Ex : Proposer des ateliers de gestion du temps : articulation des temps professionnel, temps parental, temps social...

>Indicateurs

Nombre d'actions mises en place

Nombre d'adultes participant aux activités

Avis des bénéficiaires et de leur entourage sur l'effet ressenti suite aux actions menées



> Orientation 3 : Prévenir les comportements à risque

Objectif 3.1

Développer les actions de prévention concernant la vie sexuelle et affective

Il s'agit d'améliorer la santé affective et sexuelle des jeunes.

>Public visé

Adolescents, jeunes adultes

> Partenariats à rechercher :

Structures Jeunesse
Collèges et lycées
Planning familial
Mission locale

>En lien avec CLS

>Calendrier de mise en œuvre
2018-2019

>Constats

La santé sexuelle et affective est un état de bien-être physique, émotionnel, mental et social en rapport avec la sexualité. Elle requiert une approche positive et respectueuse des relations sexuelles, ainsi que la possibilité d'avoir des expériences qui soient sources de plaisir et sans risque, libres de toute discrimination ou violence.

On constate sur notre territoire une proportion de jeunes (environ 15% du public accueilli au planning familial) vraiment vulnérables, qui ont des difficultés de discernement et de compréhension (prendre conscience du danger, comprendre le consentement...).

>Type d'actions attendues

Il s'agit de développer des actions d'éducation, d'information, de prévention auprès des jeunes et des familles, en particulier sur les risques et la prévention des Infections Sexuellement Transmissibles, la puberté, la contraception, l'homosexualité...

Il convient également d'accompagner les professionnels des structures Jeunesse afin de faciliter leur intervention dans ce domaine.

Ex : Développer les permanences d'accueil (information, sensibilisation, prévention)

Ex : Mener des projets de prévention dans les établissements scolaires et structures Jeunesse

>Indicateurs

Nombre de personnes accueillies au Planning Familial ou autre lieu d'accueil

Nombre de projets de prévention menés

Nombre de participants aux actions

> Orientation 3 : Prévenir les comportements à risque

Objectif 3.2

Développer les actions de prévention relatives aux addictions (alcool, drogue...)

Il s'agit de lutter contre certaines conduites à risque pouvant mener à des addictions.

>Public visé

Adolescents, jeunes adultes

> Partenariats à rechercher :

Structures Jeunesse
Collèges et lycées
Associations locales
Mission locale

>En lien avec CLS

>Calendrier de mise en œuvre
2018-2020

>Constats

Addiction et adolescence sont deux mots souvent associés. Peut-être parce que les consommations en lien avec les addictions les plus fréquentes (tabac, alcool, cannabis) débutent à l'adolescence.

Face aux conduites addictives, la prévention est une priorité envers les jeunes du fait des conséquences possibles sur leur parcours de vie. Outre les drogues licites ou illicites, elle intègre les addictions sans substance (jeux vidéo, jeux d'argent et de hasard, etc.).

La stratégie de prévention promeut l'intervention précoce auprès des jeunes, afin de retarder l'âge des premières pratiques addictives, voire de les empêcher, d'éviter les abus et de réduire les risques associés.

>Type d'actions attendues

Il convient de mettre en place des actions cohérentes permettant d'aborder les différentes addictions ainsi que le public jeune dans sa globalité (temps scolaire, temps de loisirs, temps familial...).

Ex : proposer des actions dans la continuité des informations données dans le cadre scolaire du second degré

Ex : créer des outils et des lieux ressources hors cadre scolaire du second degré (apprentis, étudiants, soirées...)

>Indicateurs

Nombre d'actions mises en place
Nombre de participants aux actions menées

> Orientation 3 : Prévenir les comportements à risque

Objectif 3.3

Accompagner les professionnels à appréhender les conduites à risques

Il s'agit de développer les compétences et connaissances des professionnels étant en lien avec les adolescents.

>Public visé

Adolescents et jeunes adultes

> Partenariats à rechercher :

Structures Jeunesse
Collèges et lycées
Mission locale

>En lien avec CLS

>Calendrier de mise en œuvre
2018-2020

>Constats

L'un des enjeux des réponses adaptées aux jeunes consommateurs est d'identifier le plus en amont possible ceux pour lesquels des problèmes liés aux usages émergent ou se répètent. Le repérage précoce est un préalable à une intervention brève, posant les premières bases d'un dialogue, ou à un accompagnement plus suivi.

Les professionnels se sentent souvent démunis pour aborder le sujet des conduites à risque, par manque d'outils, de ressources.

>Type d'actions attendues

Il convient de renforcer les compétences des professionnels de première ligne pour aborder certains sujets et orienter le public concerné vers une prise en charge spécialisée si besoin.

Ex : Poursuivre et élargir la diffusion du guide à l'attention des professionnels nommé « Conduites addictives : Comment en parler ? Comment accompagner vers les soins ? »

Ex : poursuivre les rencontres interprofessionnelles

>Indicateurs

Nombre de professionnels ayant pris connaissance du guide sur les conduites addictives

Nombre de rencontres interprofessionnelles

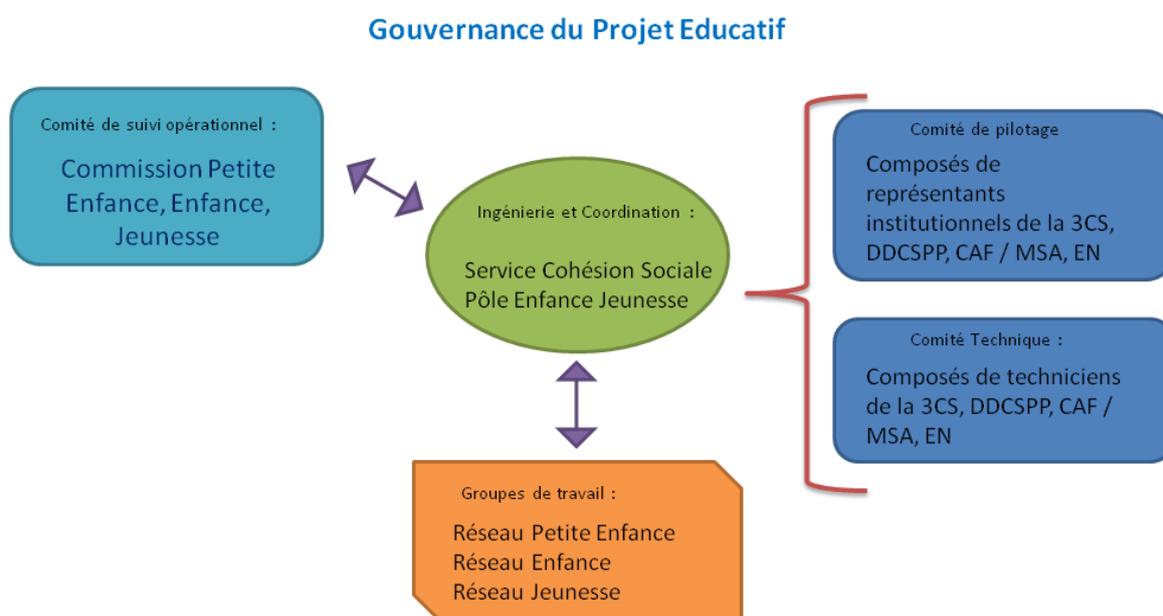
Partie 3

LE PILOTAGE DU PROJET EDUCATIF

La gouvernance
Les modalités de mise en œuvre
L'observation, le suivi et l'évaluation



Concerté, évolutif, le Projet Educatif est piloté par la Communauté de Communes Carmausin-Ségala. La Direction Cohésion sociale en assure la coordination générale en s'appuyant sur des instances dédiées.



> Commission Petite Enfance, Enfance, Jeunesse

> Missions

Cette instance communautaire définit les priorités locales dans le domaine éducatif, et fixe les orientations stratégiques. Elle propose et défend le budget lié à la mise en œuvre du Projet Educatif auprès du Conseil Communautaire, et s'assure de la bonne utilisation des fonds qui sont alloués dans le cadre de la mise en œuvre des projets

> Composition

Les élus désignés par les Communes membres de la 3CS.

> Animation

Elle est assurée par le vice-président en charge de la Politique Petite Enfance, Enfance, jeunesse et les coordinatrices Petite Enfance, Enfance, Jeunesse de la 3CS.

> Fonctionnement

Elle se réunit au minimum 3 fois par an.

> Comité de pilotage du Projet Educatif

> Missions

Il valide les orientations stratégiques et les programmes d'actions annuels, et évalue les résultats des actions déjà mises en œuvre. Le Comité de pilotage statue également sur les appels à projets annuels.

>Composition

Le comité de pilotage est présidé par le président de la 3CS. Il est composé des membres suivants : Président de la 3CS ou son représentant, vice-président en charge de la politique Petite Enfance-Enfance-Jeunesse, vice-président en charge de l'Action Sociale, un représentant de l'Inspection Académique, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Mutuelle Sociale Agricole, de la DDCSPP. Il pourra s'élargir le cas échéant à tout partenaire concerné par les actions ou thématiques étudiées.

> Animation

Elle est assurée par le Président ou le vice-président de la 3CS

> Fonctionnement

Il se réunit au minimum 1 fois par an.

> Comité Technique du Projet Educatif

> Missions

Le comité technique a pour missions :

- d'assurer le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des actions s'inscrivant dans le Projet Educatif
- de veiller à l'articulation entre les crédits alloués par la 3CS au Projet Educatif et des crédits spécifiques « politique de la ville » « CAF / MSA » « DDCSPP »
- de proposer des arbitrages dans le cadre de la programmation annuelle.
- d'être force de proposition sur des besoins repérés

> Composition

Il est composé des membres suivants : la Direction cohésion sociale de la 3CS, un représentant technique de la CAF, de la MSA, de la DDCSPP et un conseiller pédagogique de l'Education Nationale. Il pourra s'élargir le cas échéant à tout partenaire concerné par les actions ou thématiques étudiées.

> Animation

Elle est assurée par la 3CS

> Fonctionnement

Il se réunit au minimum 2 fois par an.

> Réseaux Petite-Enfance, Enfance et Jeunesse

> Missions

Ces réseaux ont pour missions de repérer et d'actualiser des besoins identifiés et de contribuer à la co-construction de la mise en œuvre des orientations stratégiques.

Les réseaux sont des lieux de partage d'information et d'échanges entre les différents acteurs impliqués.

> Composition

Composition ad hoc.

> Animation

Elle est assurée par les coordinatrices petite enfance-enfance et jeunesse.

> Fonctionnement

Ils se réunissent au minimum 1 fois par an.

> L'ingénierie ou l'animation territoriale

Afin de s'assurer de la mise en œuvre effective du Projet Educatif, la Direction de la cohésion sociale met à disposition des agents de la Communauté de Communes : la responsable, la coordinatrice Petite-Enfance, Enfance, la coordinatrice Jeunesse et l'assistance budgétaire.

Cette équipe a pour mission :

- la coordination de l'ensemble de la démarche de projet
- l'animation du partenariat local et la mise en lien des acteurs autour de projet,
- le suivi et l'évaluation régulière des actions mises en œuvre par les acteurs locaux
- la préparation et la mise en place de l'appel à projets annuel,
- l'accompagnement méthodologique et technique aux porteurs de projets,
- l'animation de groupes de travail
- l'animation des réseaux petite enfance, enfance, et jeunesse
- d'être force de proposition en termes de projets à mener au regard des besoins identifiés.
- d'être l'interface entre les élus et les acteurs locaux

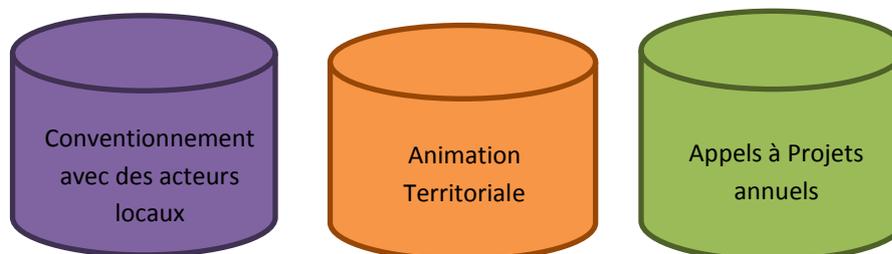
Outre les missions liées à l'animation et à la coordination du Projet Educatif, l'équipe peut apporter son expertise dans l'élaboration et la mise en œuvre d'actions.

Les autres services de la 3CS

Du fait de la transversalité de la politique socio-éducative de la 3CS, d'autres services de l'intercommunalité sont impliqués dans la vie du Projet Educatif :

- Le Service Culture, au travers de l'implication de la Chargée de développement Culturel,
- L'Office du Tourisme, qui pourra apporter son soutien à la mise en œuvre de certaines actions
- Le Service Communication, pour tout ce qui concerne la valorisation des actions.
- Les équipements du territoire : Piscine, Cinéma, SMAD, Musées, etc.

La mise en œuvre opérationnelle du Projet Educatif se traduit par :



Conventionnement des acteurs locaux

Des conventions d'objectifs et de moyens sont mises en place avec les associations du territoire, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

Ces associations devront prendre en compte et respecter les orientations du Projet Educatif de la 3CS pour la mise en œuvre opérationnelle de leurs projets annuels sur le terrain.

Ces structures (crèches et micro-crèches associatives, ALSH 3-12 ans, ALSH Ados et Accueil Jeunes) fourniront à la 3CS :

- un projet d'animation qui explicite dans quelle mesure les axes thématiques de ce projet éducatif sont explorés dans le cadre de leurs activités, y compris les orientations transversales
- un descriptif des critères, méthodes et outils d'évaluation utilisés pour vérifier les résultats et l'impact des projets mis en œuvre

Animation Territoriale

La Communauté de Communes pilote ce Projet Educatif et la Direction Cohésion Sociale a pour objectif de garantir une dimension territoriale et la coordination des acteurs autour d'orientations communes

Pour ce faire, la Communauté de Communes assure l'animation de réseaux de différents partenaires du territoire :

- Réseau Petite Enfance élargi
- Réseau Enfance
- Réseau Jeunesse élargi

Par ailleurs, elle peut impulser des actions thématiques à échelle territoriale, soutenir ou relayer des initiatives locales qui sont menées par les structures.

La Direction Cohésion sociale se positionne comme un pôle de ressources de formation et d'information pour les acteurs locaux de l'enfance et de la jeunesse. Afin de mieux outiller les porteurs de projets, les responsables de structures, professionnels et bénévoles, dans leur travail quotidien, elle peut proposer et organiser :

- Des échanges de pratique entre professionnels
- Des sessions de formation sur des sujets spécifiques
- Des rencontres avec des conférenciers, chercheurs ou spécialistes d'une thématique
- De la ressource documentaire thématique

L'équipe de la 3CS pourra accompagner chaque porteur de projet à tout moment de son action (élaboration, rédaction, mise en place, évaluation) et pourra se rendre sur place voir les actions cofinancées et ainsi échanger avec les porteurs et les bénéficiaires.

Appels à Projets

Le Projet Educatif vise à encourager des projets innovants sur le territoire et à permettre aux structures de mettre en œuvre des projets d'intérêt général dans le cadre des orientations thématiques et des objectifs qui ont été définis.

Il tend également à faire évoluer les pratiques au profit des enfants, des jeunes et des familles du territoire. C'est pourquoi l'appel à projets favorisera et de soutiendra l'émergence et l'élaboration de projets cohérents, avec des enjeux prioritaires identifiés dans le Projet Educatif.

Le détail de l'appel à projet annuel sera communiqué dans un cahier des charges spécifique, au moment de son lancement.

>> L'observation régulière du territoire

L'observation vise à recueillir et mettre à jour de manière régulière les problématiques repérées sur le territoire dans le domaine de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité ainsi que les réponses existantes. Elle permet de connaître l'évolution de la situation des publics ciblés et de leurs préoccupations.

Il s'agit là d'une démarche de veille qui se veut proactive. A ce titre, les structures du territoire sont reconnues dans leur rôle particulièrement précieux d'observatoire de terrain.

L'observation est un outil de connaissance du territoire, d'aide à la décision et une ressource locale pour les acteurs. La veille territoriale, elle, est davantage une posture qui prendra forme au travers des réseaux petite enfance, enfance et jeunesse et qui permettra :

- le partage et le croisement d'informations qualitatives détenues par l'ensemble des acteurs du territoire.
- le suivi d'indicateurs sensibles : repérage de situations préoccupantes ou dégradées dans le domaine de la santé, du bien-être, du vivre-ensemble
- la veille documentaire visant à détecter des décisions stratégiques de financeurs (Etat, Région, Fondations...)

Le Projet Educatif est établi pour une durée de 4 ans. Tout au long de cette période, la situation des enfants, des jeunes et des familles du territoire peut être amenée à évoluer et les priorités d'intervention pourront être complétées ou révisées.

La connaissance des évolutions des situations de notre public apparaît indispensable pour s'assurer que les priorités définies correspondent aux besoins des familles.

>> Le suivi des actions du Projet Educatif

Etant donné la dynamique du contexte dans lequel s'inscrit le Projet Educatif, il est important de mesurer, de façon continue, son évolution, et de façon plus ponctuelle, ses effets. Cela permettra aux différentes instances pilotes du Projet Educatif d'ajuster les actions et de favoriser l'attente des résultats.

Le suivi a pour objectif de mesurer l'avancement et la mise en œuvre des actions. Il permet de donner aux instances de gouvernance, un ensemble d'informations pour apprécier le niveau de réalisation des projets (progression des actions menées, utilisation des fonds alloués, nombre de personnes impactées, etc.) et d'identifier d'éventuels freins à lever.

Des indicateurs de suivi

Pour mener à bien le suivi des actions et obtenir ainsi une vue d'ensemble de l'état d'avancement, l'impact des projets et l'engagement des crédits, il convient de s'appuyer sur des indicateurs de suivi. Il n'est pas nécessaire de multiplier le nombre d'indicateurs, ils doivent cependant être précis, factuels et significatifs.

Trois catégories d'indicateurs sont à prendre en compte :

- les **indicateurs de processus** qui permettent d'apprécier le rythme d'avancement des projets, l'utilisation des ressources et d'évaluer la manière dont le projet est mené.

Par exemple :

- *écart entre l'échéancier planifié et le calendrier du projet,*
- *écart entre le budget prévisionnel et le budget réel,*
- *écart entre les effectifs attendus et les effectifs réels,*
- *satisfaction des partenaires vis-à-vis de la collaboration,*
- *capacité du partenariat à favoriser l'atteinte des objectifs du projet*
- *etc.*

- les **indicateurs de résultats** qui permettent d'apprécier si les objectifs des projets ont été atteints et à quel degré.

Par exemple :

- *nombre de personne touchées par l'action*
- *taux de satisfaction des publics par rapport à cette action*
- *capacité de l'action à toucher le public ciblé*
- *etc.*

- les **indicateurs d'impact** qui mesurent à long terme les effets de l'action qui a été menée, et notamment si l'action a permis un changement d'attitude ou de comportement au fil du temps. La finalité d'une action ne se résumant pas à sa bonne organisation et au nombre de participants qu'elle aura permis de toucher.

Par exemple :

- *modification des comportements liés à une problématique repérée*
- *augmentation de la fréquentation d'une structure*
- *poursuite et/ou développement du projet initial*
- *observation et prise en compte des impacts inattendus d'un projet*
- *etc.*

>> L'évaluation

L'évaluation participe du pilotage du Projet Educatif et de sa stratégie d'amélioration continue. Elle sert à apprécier la conduite et les résultats des actions afin de les améliorer.

A partir d'éléments de suivi et de bilan, l'évaluation met en débat plusieurs points de vue (porteurs de projet, financeurs, partenaires, bénéficiaires, ...) sur la façon dont a été menée une action et sur ses résultats, afin de conforter ou de réorienter les stratégies menées.

Au travers des instances de gouvernance du Projet Educatif et en lien avec les partenaires qui les composent, la Direction Cohésion Sociale de la 3CS sera chargée de mesurer et d'évaluer ces résultats.

L'évaluation du Projet Educatif interrogera :

>> La Pertinence du projet :

Il s'agit de mesurer que les objectifs de l'action correspondent aux attentes des bénéficiaires et aux besoins du territoire. La pertinence d'un projet repose principalement sur sa conception et concerne la mesure selon laquelle les objectifs envisagés par le projet répondent correctement aux problèmes identifiés ou aux besoins réels.

>> L'Efficacité de l'action:

L'efficacité décrit le degré de réalisation des objectifs. Il s'agit de comparer les objectifs de départ et les résultats atteints afin de pouvoir les analyser

>> L'Effectivité des activités mises en place :

L'effectivité rend compte de la réalité des actions conduites (degré de réalisation, respect des délais, qualité du suivi...)

>> L'Effizienz du projet :

Ce critère concerne l'utilisation rationnelle des moyens et des ressources mis à disposition du projet (coût financier, humain et organisationnel au regard des objectifs et des résultats obtenus)

>> L'Impact des actions sur les publics et sur le territoire :

L'étude de l'impact mesure les retombées de l'action à moyen et à long terme en étudiant les effets de celle-ci dans un champ plus vaste : effets positifs, négatifs, prévus, imprévus, au niveau d'une structure, d'un public, d'une commune, du territoire, etc.

>> La pérennité des actions

Ce critère vise à savoir si les effets du projet perdureront après son arrêt. Il s'agit également de mesurer l'opportunité de reproduire ou de généraliser ce projet à plus grande échelle

